Bureau du surintendant des institutions financières Canada
Bureau de l'actuaire en chef

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada
Office of the Chief Actuary

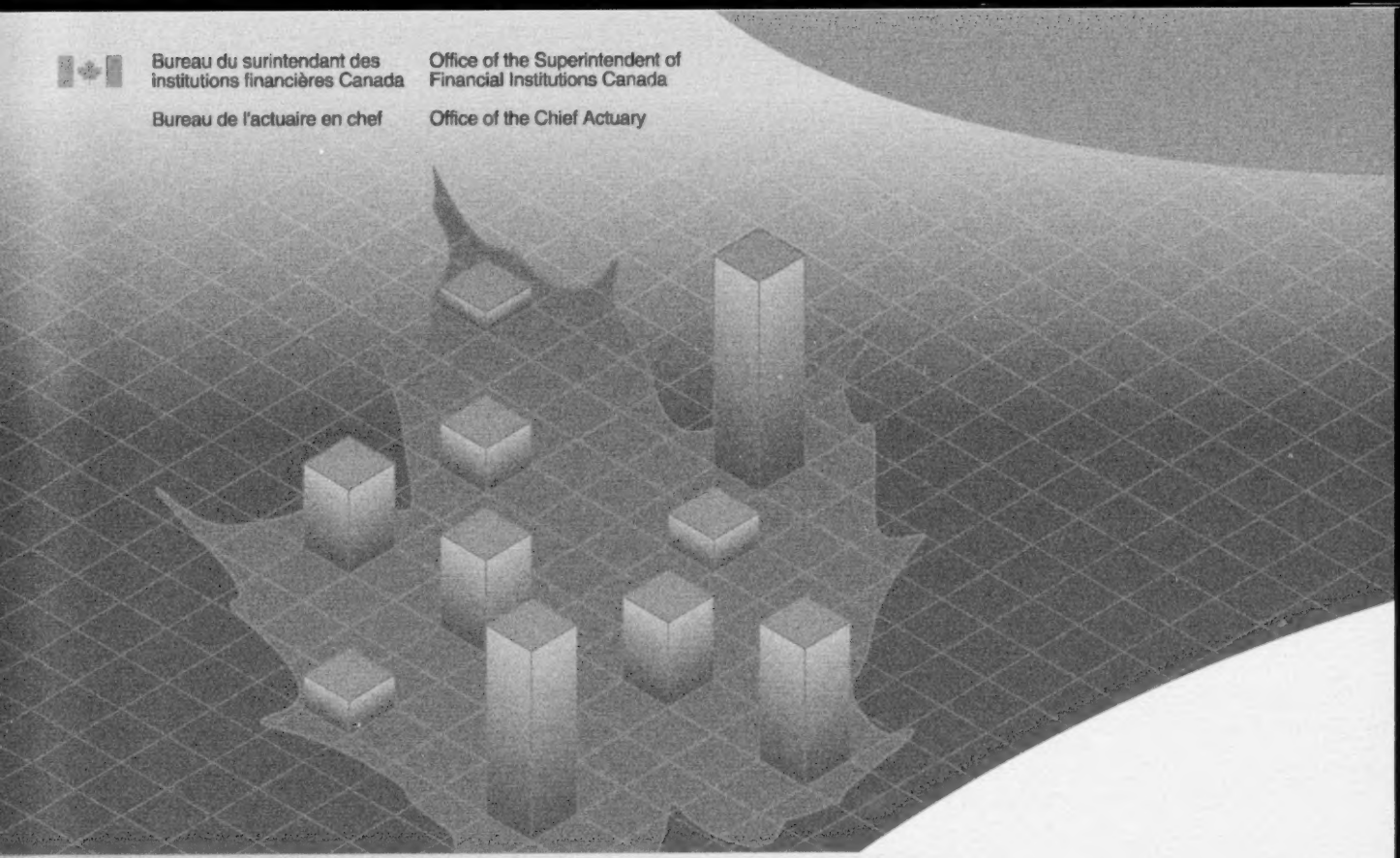

RAPPORT ACTUARIEL

sur le

PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

au 31 juillet 2006

Canada

Bureau de l'actuaire en chef
Bureau du surintendant des institutions financières Canada
16e étage, Immeuble Carré Kent
255, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0H2
Télécopieur : **613-990-9900**
Courriel : **oca-bac@osfi-bsif.gc.ca**
Site Web : **www.osfi-bsif.gc.ca**

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

N° de cat. IN3-16/22-2006F-PDF
ISBN 978-0-662-09540-8

Le 8 juin 2007

L'honorable Monte Solberg, C.P., député
Ministre des Ressources humaines et du Développement social
Gatineau (Canada)

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député
Ministre des Finances
Ottawa (Canada)

Messieurs les Ministres,

Conformément à la demande de la sous-ministre adjointe des Ressources humaines et du Développement social, il me fait plaisir de vous transmettre le sixième rapport actuariel, au 31 juillet 2006, sur le Programme canadien de prêts aux étudiants établi sous le régime de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

Veuillez agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de ma considération distinguée.

L'actuaire en chef,

Jean-Claude Ménard

Jean-Claude Ménard, F.S.A., F.I.C.A.

TABLE DES MATIÈRES

Page

I. Sommaire exécutif 7
A. But du rapport 7
B. Portée du rapport 7
C. Principales observations 8
II. Rapport 10
A. Hypothèses basées sur la meilleure estimation 11
1. Hypothèses démographiques 11
2. Hypothèses économiques 11
3. Hypothèses relatives aux provisions 13
B. Projection des prêts émis totaux 17
1. Projection du nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire 17
2. Étudiants qui empruntent en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants 20
3. Nouveaux prêts émis 24
C. Projections du portefeuille 26
1. Portefeuille des prêts garantis et à risques partagés 26
2. Portefeuille de prêts directs et provisions 27
3. Maximum pour le montant total des prêts d'étude impayés 36
D. Projection du coût net du Programme 37
1. Dépenses liées aux étudiants 37
2. Dépenses liées au risque 38
3. Autres dépenses 40
4. Revenus totaux 41
5. Coût net du Programme 42
III. Conclusion 44
IV. Opinion actuarielle 45
V. ANNEXES 46
Annexe 1 - Résumé des dispositions du Programme 46
Annexe 2 - Données 50
Annexe 3 - Hypothèses et méthodologie 52
Annexe 4 - Analyses de sensibilité 66
Annexe 5 - Remerciements 72

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

		Page
Tableau 1	Coûts d'emprunt	13
Tableau 2	Hypothèses relatives aux provisions	15
Tableau 3	Hypothèses basées sur la meilleure estimation	16
Tableau 4	Population et étudiants au niveau postsecondaire	18
Tableau 5	Besoins moyens des étudiants	21
Tableau 6	Bénéficiaires de prêts	23
Tableau 7	Augmentation des nouveaux prêts émis	25
Tableau 8	Portefeuille de prêts garantis et à risques partagés	27
Tableau 9	Portefeuille de prêts directs et provisions	28
Tableau 10	Prêts en défaut et provision pour créances irrécouvrables – principal	29
Tableau 11	Provision pour créances irrécouvrables – intérêt	31
Tableau 12	Provision pour réduction de la dette en cours de remboursement	32
Tableau 13	Portefeuille de prêts directs et provisions (en millions de $ constants de 2006)	34
Tableau 14	Montant total des prêts d'étude impayés – prêts à risques partagés et directs	36
Tableau 15	Dépenses liées aux étudiants	37
Tableau 16	Risques pour le gouvernement	38
Tableau 17	Résumé des dépenses	40
Tableau 18	Revenus totaux	41
Tableau 19	Coût annuel net du Programme	42
Tableau 20	Coût annuel net du Programme (en millions de $ constants de 2006)	43
Tableau 21	Réduction de la dette en cours de remboursement	48
Tableau 22	Prêts directs émis et nombre d'étudiants	50
Tableau 23	Prêts directs consolidés	50
Tableau 24	Défauts et recouvrements, prêts directs	51
Tableau 25	Paiements au titre de l'exemption d'intérêt, prêts directs	51
Tableau 26	Réduction de la dette en cours de remboursement, prêts garantis et à risques partagés	51
Tableau 27	Taux d'inactivité par groupe d'âge des étudiants au PCPE	52
Tableau 28	Augmentation à court terme des frais de scolarité	55
Tableau 29	Coûts mensuels de subsistance 2005-06	56
Tableau 30	Répartition de la consolidation	57
Tableau 31	Taux d'utilisation de l'exemption d'intérêt pour les prêts directs	58
Tableau 32	Prêts directs – défauts réels et projetés	59
Tableau 33	Taux de provision pour créances irrécouvrables – principal	61
Tableau 34	Taux de provision pour créances irrécouvrables – intérêt	62
Tableau 35	Taux de paiements accélérés	64
Tableau 36	Frais d'administration	65
Tableau 37	Hypothèses à long terme utilisées pour les analyses de sensibilité	66
Tableau 38	Incidence de la limite du prêt sur les prêts émis	67
Tableau 39	Résultats des analyses de sensibilité pour l'année de prêt 2030-31	71
Graphique 1	Évolution de la population de 60 à 64 ans et de la population de 20 à 24 ans	19
Graphique 2	Projection des courbes des besoins des étudiants qui empruntent en vertu du PCPE	22
Graphique 3	Projections du portefeuille de prêts	35
Graphique 4	Besoins de 2003-04 et distribution normale ajustée	53
Graphique 5	Répartition des défauts de paiement	59
Graphique 6	Répartition du recouvrement selon la date de défaut de paiement	60
Graphique 7	Répartition des radiations	61
Graphique 8	Nouveaux prêts émis	67

I. Sommaire exécutif

Le 1er août 2000, le gouvernement a restructuré le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) de sorte que son financement, auparavant assuré par les banques à charte, soit pris en charge directement par le gouvernement. Dans le cadre de cet exercice, le Bureau de l'actuaire en chef s'est vu confier le mandat de procéder à une analyse actuarielle qui présente une évaluation précise des coûts actuels du PCPE, une prévision à long terme (25 ans) de ces coûts, une projection du portefeuille ainsi qu'une description de toutes les hypothèses qui sous-tendent les résultats de l'analyse. Les résultats sont présentés par année de prêt (1er août au 31 juillet).

A. But du rapport

Le présent rapport est le sixième rapport actuariel sur le PCPE établi sous le régime de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*. Il présente les résultats d'une analyse actuarielle sur le PCPE au 31 juillet 2006 et comprend des projections des coûts futurs du PCPE jusqu'à l'année de prêt 2030-31. Une analyse actuarielle du PCPE a pour objet d'évaluer la situation financière du Programme et d'augmenter le niveau d'information pour le ministre des Ressources humaines et du Développement social, le ministre des Finances, le Parlement et le public.

Conformément aux normes actuarielles reconnues, ce rapport fournit les estimations suivantes :

- les projections du nombre d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE et du montant des nouveaux prêts émis;
- les projections du portefeuille de prêts pendant la période d'étude et en cours de remboursement et les éléments de coût du PCPE selon le type de régime financier, de même que les projections des provisions en vertu du nouveau régime en vigueur depuis août 2000; et
- les projections du coût net du nouveau régime et des régimes antérieurs à 2000.

B. Portée du rapport

Le présent rapport d'évaluation repose sur les dispositions du Programme décrites à l'annexe 1. À la suite d'une brève description des hypothèses basées sur la meilleure estimation à la section A du rapport, la section B présente les projections des nouveaux prêts émis, le nombre d'étudiants admissibles à un prêt et le montant moyen des nouveaux prêts émis. La section C comprend les projections du portefeuille de prêts selon le type de régime. La section D contient les projections des revenus et des dépenses pour les trois types de régime. Viennent enfin la conclusion de notre analyse actuarielle et l'opinion actuarielle concernant cette évaluation.

Les diverses annexes présentent des renseignements complémentaires concernant les dispositions du PCPE, les données, les hypothèses et méthodes utilisées et les analyses de sensibilité effectuées.

C. Principales observations

Les résultats contenus dans le présent rapport donnent un aperçu du coût lié à l'implication du gouvernement dans le Régime de prêts directs du PCPE. Les principales observations de l'analyse sont résumées ci-dessous. Les résultats sont présentés par année de prêt (1er août au 31 juillet).

- Bien que le nombre d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire décroisse au cours de la période de projection, le nombre d'étudiants qui reçoivent un prêt au cours d'une année en vertu du PCPE devrait augmenter et passer de 346 000 en 2005-06 à 430 000 en 2030-31. Ainsi, la proportion d'étudiants qui empruntent passera de 41 % à 60 %.
- Conformément à la modification à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, la limite hebdomadaire de prêt a été augmentée de 45 $ (de 165 $ à 210 $) dans l'année de prêt 2005-06 et est maintenue à ce niveau par la suite. Ce résultat se traduit par :
  - des nouveaux prêts émis totalisant 1,9 milliard de dollars en 2005-06 et qui diminueront légèrement pour l'année de prêt 2006-07 selon les données les plus récentes. Les nouveaux prêts émis devraient ensuite augmenter au cours de la période de projection pour atteindre 2,9 milliards de dollars en 2030-31, et
  - une diminution du pourcentage d'étudiants qui reçoivent le prêt maximal de 50 % en 2004-05 à 34 % en 2005-06, mais cette proportion devrait augmenter de nouveau et atteindre 79 % en 2030-31. Dans environ 10 ans, la situation redeviendra la même qu'actuellement, soit environ la moitié des étudiants du PCPE qui recevront le prêt maximal. À ce moment, la limite de prêt pourrait nécessiter un ajustement.
- Le portefeuille des prêts augmente, passant de 11,6 milliards de dollars au 31 juillet 2006 à 20,5 milliards de dollars à la fin de la période de projection. Le solde des prêts directs en défaut au 31 juillet 2006 est 853 millions de dollars.
- Selon les projections, le maximum de 15 milliards de dollars pour le montant total des prêts d'étude impayés, prévu à l'article 13 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, devrait être atteint au cours de l'année de prêt 2012-13.
- Le coût net total (écart entre les dépenses et les revenus) du gouvernement pour le PCPE devrait augmenter et passer de 788 millions de dollars en 2005-06 à 1,3 milliard de dollars en 2030-31, soit une hausse annuelle moyenne de 2,1 %.
- Une nouvelle méthode prospective, basée sur l'état du prêt, est introduite dans ce rapport afin de déterminer la provision pour créances irrécouvrables – principal. Cette nouvelle méthodologie est une approche plus flexible que l'approche rétrospective utilisée dans les rapports précédents, puisqu'elle tient compte de l'expérience des cohortes antérieures et qu'elle permet également de reconnaître plus rapidement les résultats récents et projetés pour les cohortes de prêts actuelles et futures.
- Les taux de provision pour créances irrécouvrables (principal et intérêt) et pour réduction de la dette en cours de remboursement sont maintenant appliqués au solde de prêts émis et demeurent les mêmes que dans le rapport précédent même si les taux de défaut et de recouvrement futurs ont été réduits à 20 % et 29 % respectivement.
- L'annexe 4 présente une analyse de sensibilité qui prévoit l'indexation annuelle de la nouvelle limite hebdomadaire de 210 $ selon le taux d'inflation. Ce scénario se traduit par :

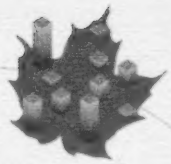

- une augmentation de 77 millions de dollars (4 %) des prêts émis en 2010-11, en raison de l'indexation de la limite, et de 1 417 millions de dollars (49 %) en 2030-31; et
- un portefeuille de prêts atteignant 27,8 milliards de dollars en 2030-31 comparativement à 20,5 milliards de dollars dans l'analyse principale. Le coût net total de la participation du gouvernement au PCPE augmente de 375 millions de dollars (28 %) en 2030-31.

II. Rapport

Le Programme canadien de prêts aux étudiants existe depuis 1964 et offre une aide financière aux Canadiens pour poursuivre des études postsecondaires. Deux lois ont été successivement établies pour permettre au Ministre de consentir des prêts aux étudiants admissibles au Programme. La *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* vise les années de prêt antérieures à août 1995, alors que la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* s'applique aux années de prêt postérieures à juillet 1995.

Le 1er août 2000, le gouvernement a restructuré le Programme de façon à verser les prêts directement aux étudiants. Le Bureau de l'actuaire en chef s'est vu confier le mandat d'effectuer une évaluation des coûts actuels du PCPE, une prévision à long terme (25 ans) de ces coûts, la projection du portefeuille et une description de toutes les hypothèses qui sous-tendent les résultats de l'analyse. Les résultats sont présentés par année de prêt (1er août au 31 juillet).

La section A du rapport présente les hypothèses établies selon notre meilleur jugement. Ces hypothèses sont désignées « hypothèses basées sur la meilleure estimation ». Elles ont été choisies en insistant davantage sur les éléments qui influencent la croissance des nouveaux prêts émis.

La projection des prêts émis aux étudiants admissibles pour chaque année de prêt est présentée à la section B. Il s'agit notamment d'une projection de la population étudiante (18 à 34 ans) pour déterminer le nombre éventuel d'étudiants inscrits à des études postsecondaires et admissibles à un prêt en vertu du PCPE. Le contexte économique et démographique futur, marqué par le vieillissement de la population et la pénurie anticipée de main-d'œuvre, sert d'assise à l'analyse des éléments clés qui influencent l'admissibilité tels que l'évolution de la population étudiante prévue, la participation des jeunes à la population active et le taux d'inscription aux études postsecondaires.

La section C présente une projection du portefeuille de prêts pour chaque type de régime (garanti, à risques partagés et direct). La section D montre une prévision du coût net du PCPE. Pour le gouvernement, la mise en œuvre du nouveau programme de prêts directs entraîne des coûts plus élevés. Les coûts liés aux prêts directs comprennent la bonification d'intérêt pendant la durée des études, l'exemption d'intérêt, les provisions pour créances irrécouvrables (principal et intérêt) et pour réduction de la dette en cours de remboursement, les Subventions canadiennes pour études, les subventions canadiennes d'accès, les montants compensatoires versés à la province et aux territoires non participants, les prêts pardonnés à la suite d'une invalidité ou d'un décès, le coût lié aux recouvrements et les frais d'administration. Les revenus d'intérêt nets, soit les versements d'intérêt par les étudiants, les paiements au titre de l'exemption d'intérêt et l'intérêt accumulé au cours de la période de six mois suivant la fin des études et sur les prêts en défaut, réduisent les coûts du Programme.

Les estimations actuarielles effectuées dans le présent rapport reposent sur les dispositions actuelles du Programme, décrites à l'annexe 1. Les autres annexes présentent une description des hypothèses, de la méthodologie et des analyses de sensibilité des résultats lorsque certaines hypothèses sont modifiées, telles que la limite de prêt, les taux d'intérêt et le taux de défaut net.

A. Hypothèses basées sur la meilleure estimation

Plusieurs hypothèses économiques et démographiques sont nécessaires pour projeter les coûts à long terme du PCPE. Les projections incluses dans le présent rapport couvrent une période de 25 ans et les hypothèses sont définies en insistant autant sur les tendances historiques que sur les résultats à court terme. Ces hypothèses sont établies selon notre meilleur jugement et sont dites « basées sur la meilleure estimation ». Certaines hypothèses reposent sur celles utilisées par le Bureau de l'actuaire en chef aux fins de la préparation du rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada (RPC) et sont ajustées en fonction des années de prêt et du contexte économique et démographique actuel.

Les hypothèses ont été choisies pour former un ensemble cohérent en tenant compte des interrelations. Les sections suivantes présentent les hypothèses utilisées ainsi que leur évolution.

1. Hypothèses démographiques

Les projections démographiques sont basées sur la population du Canada et du Québec au 1er juillet 2003, à laquelle des hypothèses sur les taux futurs de fécondité, de mortalité et de migration sont appliquées. La population du Canada est ajustée pour exclure la province et les territoires non participants, soit le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Les projections démographiques du RPC sont essentielles pour déterminer le nombre futur d'étudiants qui poursuivront des études postsecondaires.

2. Hypothèses économiques

Les principales hypothèses économiques se rapportant au PCPE sont l'évolution de la population active, l'inflation, les frais de scolarité, l'augmentation des salaires et le coût d'emprunt pour les étudiants et le gouvernement.

a) Évolution de la population active

La génération du « baby-boom » a fortement influencé divers aspects de la société et continue de le faire. Elle représente une vaste cohorte de personnes nées entre le milieu des années 40 et le milieu des années 60. Au cours des dernières décennies, cette génération est celle qui a le plus fortement influencé le profil démographique du Canada. Le vieillissement de cette génération aura des répercussions importantes au cours des 25 prochaines années, telles que le ralentissement de la croissance naturelle de la population ainsi que des changements dans la composition de la population active.

L'arrivée de la génération du « baby-boom » sur le marché du travail a créé une abondance de travailleurs, faisant ainsi augmenter le taux de chômage et influant sur la transition études-travail au cours des 20 dernières années. Dans les années 90, les jeunes de 15 à 24 ans avaient davantage tendance à demeurer sur les bancs d'école que les jeunes des décennies précédentes puisque, en raison des mauvaises conditions du marché du travail, il était moins probable qu'ils se trouvent un emploi.

Depuis une décennie, les conditions difficiles du marché du travail ont entraîné le prolongement de la transition de l'école au marché du travail. Jusqu'à récemment, beaucoup de jeunes avaient de la difficulté à trouver du travail. L'un des éléments clés qui sous-tendent les hypothèses économiques basées sur la meilleure estimation a trait à la pénurie anticipée de main-d'œuvre. Cette pénurie découle du vieillissement de la population, du départ à la retraite de la génération

du « baby-boom » et des répercussions de ces éléments sur la croissance et la répartition de la population active.

À compter de 2011, la progression plus lente de la population active chez les 18 à 34 ans créera davantage de possibilités d'emplois et devrait réduire la période de transition études-travail. La proportion des 18 à 34 ans au sein de la population active devrait augmenter et passer de 80,3 % pour l'année de prêt 2005-06 à 83,5 % en 2030-31. Par conséquent, les jeunes entreront plus rapidement sur le marché du travail, ce qui fera diminuer la proportion de la population active demeurant dans le système d'éducation.

b) Inflation, frais de scolarité et augmentation des salaires

La volonté de la Banque du Canada et du gouvernement fédéral de contenir l'inflation à l'intérieur d'une fourchette cible de 1 à 3 % laisse entrevoir un faible taux d'inflation pour les prochaines années. Par conséquent, l'hypothèse retenue pour le taux d'inflation annuel est de 1,7 % en 2006-07 et 2,0 % en 2007-08. À compter de 2008-09, le taux augmente de façon uniforme et atteint un niveau ultime de 2,5 % en 2012-13. Ce taux d'inflation est maintenu jusqu'à la fin de la période de projection.

Les dépenses des étudiants sont utilisées dans le processus d'évaluation des besoins et pour déterminer le montant maximal du prêt qui peut être consenti. Ces dépenses comprennent la nourriture, l'hébergement, le transport et les vêtements. Elles varient en fonction de l'indice des prix à la consommation. Par conséquent, le taux d'inflation anticipé est utilisé pour projeter ces dépenses.

Les frais de scolarité sont traités séparément des autres dépenses puisqu'ils évoluent en partie en raison de la politique gouvernementale. Selon les intentions énoncées dans les budgets provinciaux et la croissance réelle des frais de scolarité, l'augmentation des frais de scolarité est estimée à 3,3 % pour l'année de prêt 2006-07, 3,1 % en 2007-08 et 2008-09 et 3,2 % en 2009-10. Par le passé, en raison de la compression des dépenses publiques, les frais de scolarité ont augmenté plus rapidement que l'inflation. Puisque des compressions budgétaires semblables sont prévues à cause du vieillissement de la population, et compte tenu des résultats antérieurs, les frais de scolarité sont indexés à long terme au taux d'inflation plus 3,0 %.

Le taux d'augmentation des gains annuels moyens influence les ressources des étudiants, notamment les gains des étudiants et les contributions parentales. Le taux d'augmentation des gains moyens est fonction de l'évolution de la disponibilité de la main-d'œuvre dans la population active. Une augmentation de la productivité et une progression plus lente de la population active, surtout après 2011-12, devraient donner lieu à une augmentation relativement plus élevée du salaire réel. L'augmentation réelle des gains moyens augmente progressivement de 0,7 % en 2006-07 à 1,2 % en 2012-13. Elle est maintenue à ce niveau jusqu'à la fin de la période de projection.

c) Coût d'emprunt

Depuis août 2000, les étudiants s'endettent envers le gouvernement et, par conséquent, le gouvernement assume le risque associé au coût d'emprunt pour toute la durée du prêt. La durée du prêt englobe trois périodes. Premièrement, l'étudiant passe en moyenne trois ans aux études et bénéficie de la bonification de l'intérêt. Ensuite, il y a une période de grâce de six mois durant laquelle l'intérêt s'accumule, mais aucun paiement n'est exigé. Enfin, la période de remboursement est de neuf ans et demi au maximum. Le rendement historique réel des

obligations dix ans du gouvernement du Canada est le point de référence pour calculer le coût d'emprunt réel pour le gouvernement. Le coût réel s'établit à 2,5 % pour l'année de prêt 2006-07, puis diminue immédiatement à 2,3 % en 2007-08. Ce taux augmente ensuite progressivement pour atteindre 2,7 % en 2014-15. Le taux demeure à ce niveau pour le reste de la période de projection. Le coût d'emprunt du gouvernement présenté au tableau 1, est composé du coût d'emprunt réel du gouvernement et du taux d'inflation.

Tableau 1 Coûts d'emprunt

Année de prêt	Inflation (%)	Coût d'emprunt réel du gouvernement (%)	Coût d'emprunt du gouvernement (%)	Taux préférentiel (%)	Coût d'emprunt de l'étudiant (%)
	(1)	(2)	(1) + (2)	(3)	(3) + 250 points
2006-07	1,7	2,5	4,1	6,0	8,5
2007-08	2,0	2,3	4,3	6,0	8,5
2008-09	2,1	2,4	4,4	5,9	8,4
2009-10	2,2	2,4	4,6	5,9	8,4
2010-11	2,3	2,5	4,7	5,8	8,3
2011-12	2,4	2,5	4,9	5,8	8,3
2012-13	2,5	2,6	5,0	5,7	8,2
2013-14	2,5	2,6	5,1	5,6	8,1
2014-15	2,5	2,7	5,2	5,5	8,0
2015-16+	2,5	2,7	5,2	5,5	8,0

Le taux préférentiel est de 6,0 % pour 2006-07 et devrait diminuer progressivement pour atteindre un niveau ultime de 5,5 % en 2014-15. Le coût d'emprunt de l'étudiant, utilisé pour calculer les revenus d'intérêt et le coût de l'exemption d'intérêt, correspond à la somme du taux préférentiel et de 250 points de base. Le coût d'emprunt pour l'étudiant est présenté à la dernière colonne du tableau 1.

3. Hypothèses relatives aux provisions

Depuis août 2000, le PCPE est un programme offert et financé directement par le gouvernement. Trois provisions ont été établies pour couvrir les pertes futures : créances irrécouvrables – principal, créances irrécouvrables – intérêt et réduction de la dette en cours de remboursement (RDR).

Dans les rapports précédents, une méthode rétrospective était utilisée pour projeter la provision pour créances irrécouvrables – principal. Le montant de la provision était déterminé en appliquant le taux de provision de 14,6 % à la valeur des prêts émis. En vertu de cette approche, une augmentation ou une diminution du taux de provision nécessitait un ajustement rétroactif appliqué à tous les prêts émis depuis le début du Programme. Pour le présent rapport, la méthodologie est modifiée en une approche prospective. L'image du portefeuille à un moment spécifique est utilisée pour déterminer le montant de la provision à ce moment. En utilisant cette méthodologie, le calcul de la provision est séparé en trois éléments, selon l'état du prêt : en cours d'étude, en cours de remboursement (en fonction du nombre d'années depuis la consolidation) ou en défaut (en fonction du nombre d'années depuis le défaut). Les hypothèses pour les taux de défaut et recouvrement sont utilisées pour projeter la valeur de la provision. Pour chaque catégorie de prêt et selon la période écoulée depuis que le prêt a atteint cet état, le taux et la distribution appropriés sont appliqués pour déterminer la valeur de la provision.

Étant donné que des prêts sont préalablement payés, réduits en raison des subventions canadiennes d'accès ou pardonnés avant d'être consolidés, le taux de provision pour créances irrécouvrables – principal est maintenant appliqué au solde de prêts émis et demeure au même niveau que dans le rapport précédent, soit 14,6 %, même si les hypothèses pour les taux de défaut et recouvrement ont été réduites. Le solde de prêts émis est obtenu en réduisant les prêts émis des paiements préalables, des subventions canadiennes d'accès et des prêts pardonnés pour les prêts en cours d'étude et au cours de la période de six mois suivant la fin des études. Le niveau de la provision totale est déterminé à la fin de l'année de prêt. La dépense au titre de provision pour créances irrécouvrables – principal correspond à l'écart entre la provision totale calculée à la fin d'une année et la provision totale à la fin de l'année précédente et représente l'ajustement requis à la provision au cours de l'année.

La provision pour créances irrécouvrables – intérêt est basée sur le statut recouvrable des comptes et la période écoulée depuis le défaut. L'intérêt couru sur les prêts en défaut est comptabilisé à titre de revenu jusqu'à ce que le prêt devienne « irrécouvrable ». Pour contrebalancer ce revenu, une provision est établie en fonction des intérêts courus à la fin de chaque année. Le pourcentage de cette provision évolue en fonction du nombre d'années écoulées depuis le défaut et est basé sur la répartition des recouvrements. La dépense au titre de provision pour créances irrécouvrables – intérêt correspond à l'écart entre la provision pour intérêt calculée à la fin d'une année et le solde de la provision à la fin de l'année précédente. Les taux de provision pour créances irrécouvrables – intérêt sont les mêmes que ceux utilisés dans le rapport précédent et sont présentés au tableau 2.

Le taux de provision pour RDR est le même que dans les rapports précédents, soit 0,7 % et est présumé constant pour les années futures. Cependant, ce taux est maintenant appliqué au solde de prêts émis. L'année de prêt 2006-07 est la première année dans laquelle un montant important de RDR est projeté pour le Régime de prêts directs. Les dépenses éventuelles de RDR dans le Régime de prêts directs seront examinées pour déterminer l'exactitude du taux de provision.

Tableau 2 Hypothèses relatives aux provisions

Provision	Hypothèses	
Appliquée au solde de prêts émis		(%)
Créances irrécouvrables – principal		14,6
Un ajustement annuel sera fait à la provision en fonction des résultats.		
Réduction de la dette en cours de remboursement		0,7
Total		**15,3**
Appliquée au solde des intérêts sur les prêts en défaut recouvrables	**Nombre d'années depuis le défaut**	(%)
Provision pour créances irrécouvrables – intérêt	Moins de 1	20,0
	Entre 1 et 2	40,8
	Entre 2 et 3	56,0
	Entre 3 et 4	70,4
	Entre 4 et 5	80,0
	Entre 5 et 6	85,6
	Entre 6 et 7	88,8
	Entre 7 et 8	91,2
	Entre 8 et 9	93,6
	Entre 9 et 10	95,2
	Entre 10 et 11	96,0
	Entre 11 et 12	96,8
	Entre 12 et 13	97,6
	Entre 13 et 14	98,4
	Entre 14 et 15	99,2

Le tableau 3 résume les hypothèses basées sur la meilleure estimation décrites précédemment.

Tableau 3 Hypothèses basées sur la meilleure estimation

1. Indice de fécondité pour le Canada	1,5 par femme en 2004, augmenté à 1,6 par femme en 2016
2. Mortalité	Tables de mortalité du Canada 1995-1997, avec les améliorations à la longévité
3. Taux de migration nette	0,50 % de la population jusqu'en 2015 et 0,54 % à compter de 2020
4. Taux d'activité des jeunes (provinces et territoire participants, âges 18 à 34)	80,3 % (2005-06) ⋮ 83,5 % (2030-31)
5. Écart de salaire réel	0,7 % (2006-07) 0,8 % (2007-08) ⋮ 1,2 % (2012-13 et plus)
6. Inflation	1,7 % (2006-07) 2,0 % (2007-08) ⋮ 2,5 % (2012-13 et plus)
7. Augmentations des frais de scolarité	3,3 % (2006-07) 3,1 % (2007-08) 3,1 % (2008-09) 3,2 % (2009-10) ⋮ IPC + 3,0 % (2014-15 et plus)
8. Coût d'emprunt du gouvernement	4,1 % (2006-07) ⋮ 5,2 % (2014-15 et plus)
9. Coût d'emprunt des étudiants	8,5 % (2006-07) ⋮ 8,0 % (2014-15 et plus)
10. Provision pour créances irrécouvrables – principal	14,6 % (2006-07 et plus)
11. Provision pour créances irrécouvrables – intérêt	20,0 % (Intérêt sur les prêts en défaut depuis moins d'un an) ⋮ 99,2 % (Intérêt sur les prêts en défaut depuis 14 à 15 ans)
12. Provision pour RDR	0,7 % (2006-07 et plus)

B. Projection des prêts émis totaux

Le but de la présente section est de projeter le montant total des prêts émis dans le cadre du PCPE. La première étape consiste à projeter le nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire. Ensuite, le nombre futur d'étudiants participant au PCPE est déterminé en utilisant une projection de la distribution de leurs besoins. Enfin, les éléments qui précèdent sont combinés pour projeter le montant total des nouveaux prêts émis.

1. Projection du nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire

La projection du nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire est requise puisqu'elle est utilisée pour déterminer la demande au titre du PCPE. Les facteurs démographiques et les inscriptions au niveau postsecondaire sont les éléments qui influenceront le plus l'évolution du nombre d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire.

a) Projections démographiques

La population du Canada, sauf le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, âgée entre 18 et 34 ans, sert à projeter le nombre d'étudiants inscrits au niveau postsecondaire. L'évolution de cette population est assez juste, puisqu'elle provient des individus nés entre 1970 et 2012, qui sont pour la plupart inclus dans la population.

Pendant les 10 premières années de la projection, les enfants des « baby-boomers », que l'on surnomme la « génération écho », devraient faire augmenter la population des 18 à 34 ans. Les « baby-boomers » sont plus nombreux et, par conséquent, ont eu plus d'enfants que la génération précédente, même avec un taux de fécondité moins élevé. Il est prévu que le nombre des 18 à 34 ans augmentera, passant de 5 751 000 à 6 100 000 en 2015-16. Au cours des 15 dernières années de la projection, le nombre des 18 à 34 ans diminue pour s'établir à 5 825 000. Dans l'ensemble, comme l'indique le tableau 4, on prévoit que le nombre des 18 à 34 ans augmentera de 74 000 pendant la période de projection de 25 ans.

Tableau 4 Population et étudiants au niveau postsecondaire

Année de prêt	Population du Canada sauf Québec, T.N.-O. et Nunavut (18-34 ans) (en milliers)	Inactifs (18-34 ans) (en milliers)	Étudiants inscrits à temps plein (en milliers)	Augmentation (en milliers)	Taux de croissance (%)
2005-06	5 751	1 135	853	-	-
2006-07	5 771	1 127	845	-7,3	-0,9
2007-08	5 810	1 113	836	-9,5	-1,1
2008-09	5 864	1 112	836	-0,2	0,0
2009-10	5 919	1 105	830	-5,1	-0,6
2010-11	5 964	1 088	819	-11,7	-1,4
2011-12	6 003	1 084	814	-4,9	-0,6
2012-13	6 038	1 082	811	-2,9	-0,4
2013-14	6 073	1 087	814	2,5	0,3
2014-15	6 097	1 088	814	0,3	0,0
2015-16	6 100	1 077	803	-11,4	-1,4
2016-17	6 094	1 062	790	-12,9	-1,6
2017-18	6 079	1 050	779	-11,1	-1,4
2018-19	6 058	1 040	770	-8,1	-1,0
2019-20	6 028	1 023	756	-14,4	-1,9
2020-21	5 998	1 005	739	-16,6	-2,2
2021-22	5 969	994	729	-10,4	-1,4
2022-23	5 949	987	723	-6,0	-0,8
2023-24	5 934	982	719	-4,2	-0,6
2024-25	5 912	976	715	-4,2	-0,6
2025-26	5 884	969	711	-3,8	-0,5
2026-27	5 860	965	710	-0,8	-0,1
2027-28	5 842	962	711	1,0	0,1
2028-29	5 832	961	713	1,9	0,3
2029-30	5 828	959	715	2,2	0,3
2030-31	5 825	959	718	3,1	0,4

b) Inscriptions au niveau postsecondaire

Le nombre d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire est étroitement lié à l'évolution du groupe des inactifs (absents du marché du travail) de 18 à 34 ans. Les inactifs peuvent être plus enclins à poursuivre des études postsecondaires. Par conséquent, le nombre d'inscriptions au niveau postsecondaire est considéré comme un sous-ensemble de la population inactive.

Le vieillissement, puis la retraite des « baby-boomers », de même qu'une pénurie de travailleurs pour les remplacer en raison du faible indice de fécondité, devraient créer de fortes tensions sur le marché du travail. Les générations qui ont suivi celles des « baby-boomers » sont plus restreintes et comportent donc un nombre moins élevé de nouveaux venus sur le marché du travail en remplacement des « baby-boomers » partant à la retraite. Il en résultera une pénurie de main-d'œuvre dont l'impact s'accroîtra à mesure que de plus en plus de « baby-boomers » prendront leur retraite.

Le graphique 1 montre que le nombre de personnes qui atteignent l'âge de la retraite (60 à 64 ans) a toujours été très faible dans le passé par rapport aux nouveaux venus. Cette situation

devrait changer radicalement au cours des 10 à 25 prochaines années, créant ainsi un déséquilibre sur le marché du travail. Plus particulièrement, en 2015, le nombre de personnes qui atteignent l'âge de la retraite devrait rattraper celui des nouveaux venus, soit 2 219 000. D'ici 2025, le nombre de personnes à l'aube de la retraite (2 648 000) dépassera de 34 % celui des nouveaux venus (1 970 000). Le marché du travail devra s'adapter à cette nouvelle réalité car il y avait habituellement au moins deux nouveaux venus par personne qui atteignaient l'âge de la retraite. Ce ratio diminuera de façon marquée à moins de un nouveau venu par personne qui atteint l'âge de la retraite. Par conséquent, les taux d'activité chez les 18 à 34 ans devraient augmenter et la période de transition études-travail devrait diminuer en raison des conditions favorables sur le marché du travail et d'un plus grand nombre d'emplois disponibles.

Graphique 1 Évolution de la population de 60 à 64 ans et de la population de 20 à 24 ans

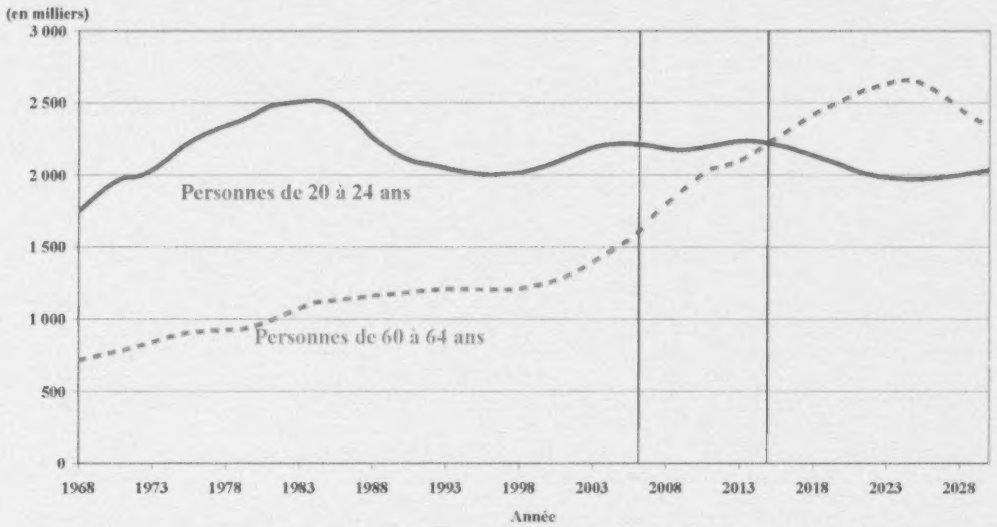

Le tableau 4 indique que le nombre d'inactifs diminuera pour passer de 1 135 000 à 1 077 000 au cours des dix premières années de la période de projection, ce qui représente une diminution de 58 000 seulement. Au cours des quinze dernières années de la période de projection, le nombre d'inactifs diminue de 118 000 et se situe à 959 000 dans l'année de prêt 2030-31. Cette diminution importante résulte de la pénurie de main-d'œuvre anticipée et de l'hypothèse selon laquelle les taux d'activité pour les 18 à 34 ans augmenteront au cours des quinze dernières années de la période de projection, en raison des conditions favorables sur le marché du travail et d'un plus grand nombre d'emplois disponibles. À mesure que les taux d'activité augmenteront, le nombre d'inactifs diminuera.

L'évolution de la population inactive des 18 à 34 ans est un bon indicateur de celle de la population poursuivant des études postsecondaires. Le nombre d'inscriptions au niveau postsecondaire, de même que la participation au PCPE, varient d'un groupe d'âge à l'autre. La distribution des participants au PCPE selon l'âge montre que près de 75 % de ces derniers ont entre 18 et 24 ans. La distribution des participants au PCPE selon l'âge a servi à ventiler les données historiques sur les inscriptions par groupe d'âge. Un facteur d'inscription aux études postsecondaires a été calculé; il s'agit du ratio du nombre historique d'inscriptions au niveau

postsecondaire sur la population inactive pour chaque groupe d'âge. Ce facteur d'inscription aux études postsecondaires a ensuite été appliqué à la population inactive future pour déterminer l'évolution future des inscriptions au niveau postsecondaire.

Au tableau 4, la projection de la population 18 à 34 ans inscrite à temps plein aux études postsecondaires montre une diminution lente de 50 000 (853 000 à 803 000) au cours des dix premières années. Au cours des quinze dernières années de la période de projection, le nombre d'étudiants décroit rapidement et atteint 718 000 dans l'année de prêt 2030-31. Cette diminution globale de 85 000 étudiants au cours des quinze dernières années de la période de projection résulte de la diminution du nombre d'inactifs dans la population 18 à 34 ans. La population 18 à 34 ans inscrite à temps plein représente environ 75 % de la population inactive pour chaque année de la période de projection. Par conséquent, la diminution importante de la population inactive, discutée précédemment, résulte en une diminution de la population inscrite aux études postsecondaires.

2. Étudiants qui empruntent en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants

Pour projeter le nombre d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE, il faut projeter la distribution des besoins des étudiants, de même que leurs besoins moyens. Dans le passé, les données pour l'évaluation des besoins des étudiants au PCPE fournies par le ministère des Ressources humaines et du Développement social (RHDS) étaient utilisées pour projeter les distributions futures des besoins des étudiants. Cependant, la mise à jour du fichier de données pour l'évaluation des besoins de l'année 2004-05 n'était pas disponible et, par conséquent, les hypothèses et la méthodologie utilisées pour projeter les besoins futurs des étudiants sont les mêmes que dans le rapport précédent.

Les étudiants inscrits au niveau postsecondaire ne sont pas tous admissibles au PCPE. Le processus d'évaluation des besoins permet de déterminer si un étudiant a droit à un prêt et, dans l'affirmative, le montant qu'il peut recevoir. Les besoins d'un étudiant correspondent à l'excédent, s'il y a lieu, des dépenses par rapport aux ressources. Les dépenses comprennent les frais de scolarité, les livres, le logement, la nourriture et le transport. Les ressources englobent les gains des étudiants, les actifs et les contributions parentales.

Tableau 5 Besoins moyens des étudiants

Année de prêt	Ressources ($) (1)	Frais de scolarité ($) (2)	Autres dépenses ($) (3)	Total des dépenses ($) (2) + (3)	Besoins moyens des étudiants ($) (2) + (3) - (1)	Hausse des besoins moyens des étudiants ($)
2005-06	3 800	5 400	8 900	14 300	10 500	-
2006-07	4 000	5 600	9 100	14 700	10 700	200
2007-08	4 000	5 800	9 200	15 000	11 000	300
2008-09	4 100	5 900	9 400	15 300	11 200	200
2009-10	4 200	6 100	9 600	15 700	11 500	300
2010-11	4 400	6 300	9 800	16 100	11 700	200
2011-12	4 500	6 600	10 000	16 600	12 100	400
2012-13	4 700	6 900	10 200	17 100	12 400	300
2013-14	4 800	7 300	10 400	17 700	12 900	500
2014-15	5 000	7 600	10 700	18 300	13 300	400
2015-16	5 200	8 100	11 000	19 000	13 800	500
2016-17	5 400	8 500	11 200	19 700	14 300	500
2017-18	5 600	9 000	11 500	20 500	14 900	600
2018-19	5 800	9 500	11 800	21 200	15 400	500
2019-20	6 000	10 000	12 000	22 000	16 000	600
2020-21	6 300	10 500	12 300	22 900	16 600	600
2021-22	6 500	11 100	12 600	23 700	17 300	700
2022-23	6 700	11 700	12 900	24 700	17 900	600
2023-24	7 000	12 400	13 200	25 600	18 600	700
2024-25	7 200	13 100	13 600	26 600	19 400	800
2025-26	7 500	13 800	13 900	27 700	20 200	800
2026-27	7 800	14 500	14 200	28 800	21 000	800
2027-28	8 100	15 300	14 600	29 900	21 800	800
2028-29	8 400	16 200	14 900	31 100	22 700	900
2029-30	8 700	17 100	15 300	32 300	23 700	1 000
2030-31	9 000	18 000	15 600	33 700	24 700	1 000

Le tableau 5 fait état des trois principales composantes des besoins des étudiants et des besoins moyens.

Les besoins moyens d'un étudiant augmentent car les dépenses progressent plus rapidement que les ressources. Les frais de scolarité représentent la principale cause d'augmentation des besoins des étudiants et sont ultimement indexés à 3,0 % au-delà du taux d'inflation. Par contre, les frais de scolarité se situaient en moyenne à 4,6 % au-dessus du taux d'inflation au cours des dix dernières années et à 5,7 % au-dessus de l'inflation au cours des 15 dernières années. Les autres dépenses qui incluent les livres, le logement, la nourriture et le transport, sont indexées au taux d'inflation. Les ressources augmentent moins rapidement que les frais de scolarité, soit à un taux d'indexation ultime de 1,2 % au-dessus du taux d'inflation. Le tableau 5 montre que les frais de scolarité moyens augmenteront, passant de 5 400 $ en 2005-06 à 18 000 $ en 2030-31. En pourcentage des ressources, les frais de scolarité progresseront, passant de 142 % en 2005-06 à 200 % en 2030-31.

L'analyse des données fournies par RHDS concernant l'évaluation des besoins pour les années de prêts antérieures à 2004-05 a montré que les besoins des étudiants au PCPE suivent de près une courbe de distribution normale. On obtient une meilleure correspondance en modifiant légèrement la courbe normale. Les changements apportés à la courbe normale sont décrits à

l'annexe 3 de ce rapport. Les courbes des besoins pour les 25 prochaines années ont été projetées en utilisant les propriétés de la loi normale et la projection de l'augmentation des besoins sur 25 ans indiquée au tableau 5.

Graphique 2 Projection des courbes des besoins des étudiants qui empruntent en vertu du PCPE

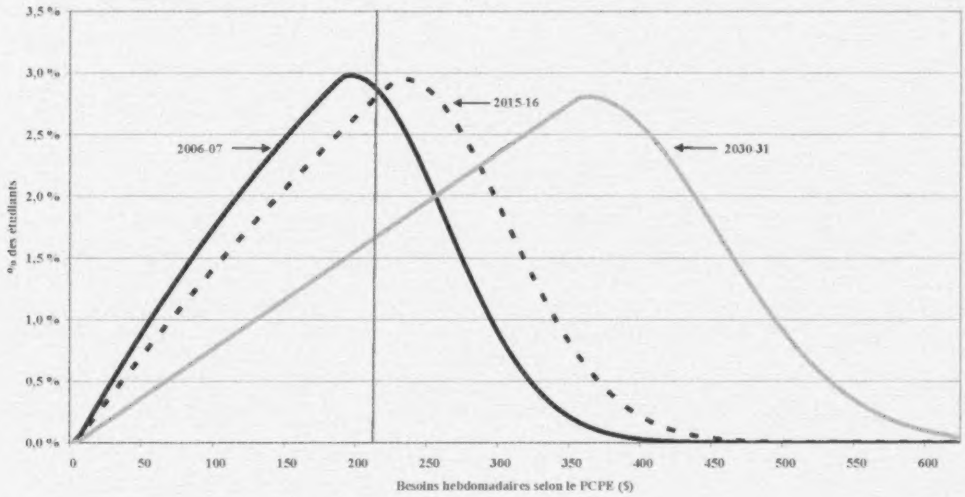

Le graphique 2 est une projection des courbes des besoins des étudiants qui empruntent en vertu du PCPE pour trois années de la période de projection de 25 ans. L'aire sous chaque courbe successive augmente d'une année à l'autre et reflète par conséquent l'accroissement de la proportion d'étudiants au PCPE. La proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE correspond à la proportion d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire qui reçoivent un prêt en vertu du PCPE. La ligne verticale située à 210 $ dans le graphique 2 représente la limite de prêt actuelle. Les étudiants dont les besoins se situent à droite de cette ligne recevront le prêt maximal. Ceux dont les besoins n'excèdent pas le prêt maximal sont admissibles à un prêt correspondant à la valeur totale de leurs besoins. L'impact d'une limite de prêt constante sur les nouveaux prêts émis est visible, puisque l'aire sous la courbe et à droite de la ligne verticale augmente avec le temps.

Au cours de la période de projection, les courbes normales modifiées s'aplanissent à mesure que les étudiants se déplacent vers la droite de la courbe en raison de l'accroissement de leurs besoins. Les besoins augmentent si les dépenses augmentent plus vite que les ressources, comme supposé pour cette analyse. Les données pour l'évaluation des besoins montrent que les étudiants ayant des besoins élevés disposent de ressources très modestes. Par conséquent, les étudiants qui se trouvent à droite du sommet de la courbe des besoins ont peu de ressources et constateront une forte augmentation de leurs besoins. Les étudiants qui se trouvent à gauche du sommet de la courbe verront leurs besoins augmenter dans une proportion inférieure à la moyenne puisque tout accroissement des besoins serait partiellement compensé par une hausse des ressources. Il est prévu que, à mesure que les besoins des étudiants augmenteront, les nouveaux participants admissibles feront leur entrée à gauche du sommet. De nouveaux

étudiants participeront au PCPE parce que leurs besoins, autrefois négatifs, deviendront positifs, ou parce que leurs besoins auront suffisamment augmenté pour justifier une demande de prêt. À mesure que les besoins augmenteront, les participants devraient se déplacer vers la droite du sommet.

Le tableau 6 indique l'évolution des étudiants qui bénéficient d'un prêt pendant la période de projection de 25 ans. Un accroissement de la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE est prévu puisque les frais de scolarité et les autres dépenses augmenteront plus vite que les ressources. Il s'agit de la principale cause d'augmentation des prêts émis pendant la période de 25 ans.

Le nombre d'étudiants au PCPE correspond au produit de la multiplication du nombre d'étudiants inscrits à temps plein et de la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE résultant de chaque courbe successive des besoins. Le tableau 6 montre que la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE devrait augmenter de 40,6 % à 59,8 %, ce qui correspond à 84 000 étudiants de plus. Par conséquent, le nombre d'étudiants au PCPE augmentera de 346 000 en 2005-06 à 430 000 en 2030-31.

Tableau 6 Bénéficiaires de prêts

Année de prêt	Étudiants à temps plein (en milliers)	Proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE (%)	Étudiants au PCPE (en milliers)	Augmentation annuelle des étudiants au PCPE (en milliers)	Augmentation annuelle des étudiants au PCPE (%)
	(1)	(2)	(1) x (2)		
2005-06	853	40,6	346	-	0,0
2006-07	845	40,9	346	0	0,0
2007-08	836	41,1	343	-2	-0,6
2008-09	836	41,3	345	2	0,5
2009-10	830	41,6	345	0	-0,1
2010-11	819	42,2	346	0	0,1
2011-12	814	42,8	348	3	0,8
2012-13	811	43,5	353	4	1,3
2013-14	814	44,2	359	6	1,8
2014-15	814	45,0	367	7	2,0
2015-16	803	45,7	367	0	0,1
2016-17	790	46,5	367	1	0,2
2017-18	779	47,2	368	0	0,0
2018-19	770	48,1	371	3	0,9
2019-20	756	48,8	369	-2	-0,5
2020-21	739	49,7	367	-2	-0,5
2021-22	729	50,4	368	0	0,1
2022-23	723	51,4	371	4	1,0
2023-24	719	52,0	374	3	0,7
2024-25	715	53,0	379	5	1,2
2025-26	711	53,7	382	3	0,9
2026-27	710	54,7	388	6	1,6
2027-28	711	55,9	398	9	2,4
2028-29	713	57,2	408	11	2,7
2029-30	715	58,5	418	10	2,5
2030-31	718	59,8	430	11	2,7

3. Nouveaux prêts émis

La présente section porte sur la détermination des nouveaux prêts émis au cours d'une année de prêt donnée. L'évolution du total des nouveaux prêts émis est surtout attribuable aux deux facteurs suivants : les besoins des étudiants et le pourcentage d'étudiants qui reçoivent le prêt maximal.

Premièrement, les besoins croissants des étudiants feront augmenter de plus en plus le total des nouveaux prêts émis puisqu'un nombre croissant d'étudiants deviendront admissibles à un prêt et en obtiendront un, alors que ceux qui étaient déjà admissibles à un prêt pourront se prévaloir d'un prêt plus important. Le tableau 7 montre que les besoins moyens des étudiants passeront de 10 456 $ en 2005-06 à 24 663 $ en 2030-31. Cette augmentation des besoins résulte en un plus grand nombre d'étudiants admissibles à un prêt. Toutefois, les prêts aux étudiants nouvellement admissibles sont plus petits, ce qui freine l'augmentation du montant moyen des prêts. Cela contribue de façon indirecte à ralentir la progression de la moyenne des prêts au cours de la période de projection de 25 ans puisqu'il est estimé que le nombre d'étudiants participant au PCPE grimpera de 84 000.

Deuxièmement, une limite de prêt constante restreindra la croissance des nouveaux prêts émis. Dans l'année de prêt 2005-06, la limite hebdomadaire de prêt a été augmentée à 210 $, mais demeure constante par la suite. Initialement, il en a résulté une diminution importante du pourcentage des étudiants qui reçoivent le prêt maximal, puisque moins d'étudiants étaient admissibles à un prêt correspondant à ce montant. Cependant, au fil du temps, puisque les besoins des étudiants augmentent et que la limite demeure constante, le pourcentage des étudiants qui reçoivent le prêt maximal continuera d'augmenter.

En fait, le tableau 7 montre que la proportion des étudiants qui reçoivent le prêt maximal passe de 34,0 % en 2005-06 à 79,1 % en 2030-31. Ces étudiants ne verront donc pas leur prêt augmenter même si leurs dépenses augmentent. Dans environ 10 ans, la situation sera la même que lorsque la limite de prêt hebdomadaire fut augmentée à 210 $, soit un peu plus que la moitié des étudiants qui reçoivent le prêt maximal. À ce moment, la limite de prêt pourrait nécessiter un ajustement. Le graphique 2 illustre cette situation et montre que la proportion d'étudiants dont les besoins sont supérieurs à la limite de prêt augmente pendant la période de projection.

Tableau 7 Augmentation des nouveaux prêts émis

Année de prêt	Besoins moyens des étudiants ($) (1)	Augmentation (%)	% des étudiants à la limite (2)	Nouveaux prêts émis (millions $) (3)	Augmentation (%)	Étudiants au PCPE (en milliers) (4)	Augmentation (%)	Montant des prêts moyens ($) (3) / (4)	Augmentation (%)
2005-06	10 456	0,0	34,0	1 936	-	346	-	5 598	-
2006-07	10 704	2,4	34,9	1 920	-0,8	346	0,0	5 555	-0,8
2007-08	10 968	2,5	36,2	1 930	0,5	343	-0,6	5 619	1,1
2008-09	11 211	2,2	37,5	1 955	1,3	345	0,5	5 660	0,7
2009-10	11 461	2,2	38,8	1 967	0,6	345	-0,1	5 700	0,7
2010-11	11 746	2,5	40,4	1 983	0,8	346	0,1	5 738	0,7
2011-12	12 070	2,8	42,4	2 019	1,8	348	0,8	5 795	1,0
2012-13	12 436	3,0	44,2	2 061	2,1	353	1,3	5 841	0,8
2013-14	12 851	3,3	46,5	2 121	2,9	359	1,8	5 903	1,1
2014-15	13 319	3,6	48,9	2 186	3,1	367	2,0	5 965	1,0
2015-16	13 809	3,7	51,3	2 212	1,2	367	0,1	6 030	1,1
2016-17	14 321	3,7	53,4	2 236	1,1	367	0,2	6 083	0,9
2017-18	14 857	3,7	55,5	2 257	1,0	368	0,0	6 140	0,9
2018-19	15 418	3,8	57,7	2 297	1,8	371	0,9	6 195	0,9
2019-20	16 006	3,8	59,8	2 308	0,5	369	-0,5	6 253	0,9
2020-21	16 621	3,8	61,7	2 313	0,3	367	-0,5	6 300	0,8
2021-22	17 265	3,9	63,9	2 337	1,0	368	0,1	6 356	0,9
2022-23	17 940	3,9	65,7	2 377	1,7	371	1,0	6 402	0,7
2023-24	18 648	3,9	67,6	2 413	1,5	374	0,7	6 451	0,8
2024-25	19 389	4,0	69,4	2 459	1,9	379	1,2	6 496	0,7
2025-26	20 167	4,0	71,2	2 499	1,6	382	0,9	6 543	0,7
2026-27	20 982	4,0	72,9	2 556	2,3	388	1,6	6 585	0,6
2027-28	21 837	4,1	74,5	2 634	3,0	398	2,4	6 625	0,6
2028-29	22 734	4,1	76,1	2 720	3,3	408	2,7	6 665	0,6
2029-30	23 675	4,1	77,6	2 803	3,1	418	2,5	6 702	0,5
2030-31	24 663	4,2	79,1	2 894	3,3	430	2,7	6 738	0,5

Le modèle actuariel aurait projeté une légère augmentation des nouveaux prêts émis pour l'année de prêt 2006-07. Cette augmentation est attribuable aux besoins croissants des étudiants et à une augmentation du pourcentage des étudiants qui reçoivent le prêt maximal. La croissance des prêts émis est en partie compensée par une diminution prévue du nombre d'étudiants au PCPE. En fait, le montant des prêts émis entre août 2006 et février 2007, tel que présenté dans les rapports « Monthly Financial Information Schedule » (MFIS), est 0,5 % moins élevé que les prêts émis l'année précédente pour cette même période. Par conséquent, le montant moyen de prêt est légèrement réduit dans le modèle actuariel pour refléter les plus récents résultats disponibles.

La raison de la diminution de la valeur des prêts émis pour l'année de prêt 2006-07 n'est pas encore évidente. Les rapports MFIS fournissent de l'information globale en ce qui concerne la valeur des prêts émis, mais ne donnent aucune indication quant au nombre d'étudiants qui reçoivent ces prêts et quant au montant de prêt qu'ils reçoivent. Il est possible que la diminution du nombre d'étudiants au PCPE ait été plus importante que celle projetée dans le modèle. Il est également possible qu'une proportion plus importante d'étudiants n'empruntent pas le montant

complet auquel ils ont droit. Cette situation sera examinée lorsque des données détaillées seront disponibles.

Le tableau 7 indique l'augmentation annuelle des nouveaux prêts émis pendant la période de projection de 25 ans. Les nouveaux prêts émis passent de 1 936 millions de dollars en 2005-06 à 2 894 millions de dollars en 2030-31, soit une progression moyenne de 1,6 % par année. La croissance annuelle moyenne des nouveaux prêts émis est attribuable à deux facteurs : la progression annuelle moyenne du nombre d'étudiants au PCPE représente 0,9 % de la hausse, tandis que la progression annuelle moyenne des prêts moyens représente 0,7 %. Le montant des prêts moyens est déterminé à l'aide du ratio des nouveaux prêts émis sur le nombre d'étudiants au PCPE. La progression du montant des prêts moyens est freinée par le niveau constant de la limite de prêt.

L'évolution des nouveaux prêts émis est fonction de l'accroissement du nombre d'étudiants devenant admissibles en raison de la progression des besoins. Le montant des prêts moyens est peu touché car la limite de prêt est constante pendant la période de 25 ans. Toute augmentation significative de la limite aurait un impact appréciable sur le taux d'augmentation des nouveaux prêts émis à long terme.

Une analyse de sensibilité montrant l'effet de l'indexation annuelle de la limite selon le taux d'inflation est présentée à l'annexe 4. Ce scénario démontre que le taux de croissance des nouveaux prêts émis est nettement plus élevé lorsque la limite de prêt est augmentée de manière à refléter l'évolution des besoins des étudiants.

C. Projections du portefeuille

Cette section présente les projections du portefeuille pour les trois régimes. Les montants des prêts pendant les études représentent les prêts émis aux étudiants présentement au niveau postsecondaire. L'intérêt sur ces prêts est subventionné par le gouvernement à part entière pour les étudiants à temps plein. Les prêts en cours de remboursement correspondent à la portion impayée des prêts consolidés auprès des institutions financières (ou du gouvernement).

1. Portefeuille des prêts garantis et à risques partagés

Les régimes de prêts garantis et à risques partagés s'appliquent aux prêts émis avant août 2000. Certains étudiants qui ont reçu un prêt dans le cadre de ces régimes sont toujours aux études ou n'ont pas fini de rembourser leurs prêts. Le tableau 8 présente les projections des prêts, séparément pour les régimes de prêts garantis et à risques partagés, de même que la projection des prêts à risques partagés en défaut, rachetés par le gouvernement. La projection des prêts à risques partagés en défaut est nécessaire pour déterminer à quel moment le maximum pour le montant total des prêts d'étude impayés, prévu dans la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, sera atteint.

Le tableau 8 montre que le portefeuille de prêts garantis sera progressivement éliminé au cours des 12 prochaines années, tandis que celui des prêts à risques partagés sera éliminé cinq ans plus tard.

Au 31 juillet 2006, les prêts garantis et à risques partagés en défaut détenus par le gouvernement et assujettis à des recouvrements futurs totalisaient 1,1 milliard de dollars (principal et intérêt). Les prêts garantis en défaut ne sont pas inclus dans la projection du tableau 8. Dans les Comptes

publics, le gouvernement établit une provision pour les garanties de prêts. Cette procédure n'est pas incluse dans le présent rapport.

Tableau 8 Portefeuille de prêts garantis et à risques partagés

	Prêts garantis			Prêts à risques partagés			
Au 31 juillet	Prêts pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Total	Prêts pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Prêts en défaut (rachetés)	Total
	(millions $)			(millions $)			
2006	24	193	217	248	2 994	240	3 483
2007	13	143	156	159	2 508	218	2 884
2008	-	109	109	90	2 045	188	2 324
2009	-	73	73	43	1 653	162	1 858
2010	-	49	49	6	1 259	141	1 406
2011	-	32	32	3	909	128	1 040
2012	-	23	23	1	617	115	733
2013	-	14	14	-	396	98	495
2014	-	9	9	-	247	80	327
2015	-	6	6	-	149	61	209
2016	-	4	4	-	87	43	130
2017	-	2	2	-	49	28	77
2018	-	1	1	-	26	17	43
2019	-	-	-	-	12	10	22
2020	-	-	-	-	5	6	10
2021	-	-	-	-	2	3	5
2022	-	-	-	-	1	1	3
2023	-	-	-	-	-	1	1
2024	-	-	-	-	-	-	-

2. Portefeuille de prêts directs et provisions

En vertu du Régime de prêts directs, conformément au chapitre 3050 du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public, il faut établir une provision à titre de dépenses de programme, puisque les prêts sont émis par le gouvernement et non par les institutions financières. Cette provision est constituée pour couvrir tous les coûts nets futurs et le risque de perte associé aux prêts. Ainsi, une provision permet d'éviter de surévaluer les revenus du Programme, car elle tient compte immédiatement des risques de pertes futures.

La projection du portefeuille de prêts directs englobe le solde des prêts non remboursés, la projection des prêts en défaut qui sont des prêts pour lesquels l'étudiant cesse de faire des versements, les provisions pour créances irrécouvrables (principal et intérêt séparément) pour couvrir les risques futurs de défaut de paiement, nets des recouvrements, et la provision pour réduction de la dette en cours de remboursement pour couvrir les coûts futurs découlant de l'utilisation de cette mesure d'aide.

La projection du portefeuille des prêts directs figure au tableau 9. Cette projection est basée sur les répartitions de consolidation, de défaut de paiement et de recouvrement présentées à l'annexe 3. Les répartitions pour les défauts et recouvrements des prêts directs sont les mêmes que dans le rapport précédent. Le montant de prêts en défaut pour l'année de prêt 2005-06 a été plus faible que prévu. Les projections du rapport précédent ont été effectuées en utilisant un taux brut de défaut de 35,4 %. En considérant les résultats récents, le taux brut de défaut pour le futur est réduit à 20,0 %. Le taux de recouvrement prévu est réduit à 29,0 %, puisqu'il est aussi

anticipé que les défauts futurs seront plus difficiles à récupérer. Globalement, le taux net de défaut correspondant demeure inchangé pour le futur, soit 14,2 %.

Tableau 9 Portefeuille de prêts directs et provisions

Au 31 juillet	Prêts pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Prêts en défaut	Total	Provisions pour Créances irrécouvrables Principal	Provisions pour Créances irrécouvrables Intérêt	RDR
	(millions $)				(millions $)		
2006	3 961	3 301	853	8 114	1 402	61	66
2007	4 235	4 162	1 018	9 415	1 659	108	73
2008	4 439	4 945	1 206	10 589	1 908	165	77
2009	4 600	5 647	1 396	11 643	2 143	229	80
2010	4 718	6 261	1 584	12 564	2 362	298	81
2011	4 814	6 832	1 762	13 408	2 562	369	81
2012	4 909	7 240	1 926	14 076	2 745	442	80
2013	5 006	7 566	2 074	14 646	2 913	515	78
2014	5 119	7 830	2 205	15 154	3 068	586	76
2015	5 248	8 050	2 320	15 618	3 212	653	74
2016	5 350	8 255	2 421	16 026	3 340	719	73
2017	5 436	8 431	2 516	16 383	3 455	784	71
2018	5 510	8 589	2 605	16 704	3 558	846	69
2019	5 596	8 732	2 688	17 016	3 653	906	67
2020	5 659	8 866	2 765	17 290	3 738	966	66
2021	5 706	8 983	2 835	17 523	3 813	1 021	64
2022	5 760	9 091	2 899	17 750	3 880	1 069	61
2023	5 832	9 181	2 957	17 971	3 944	1 112	60
2024	5 910	9 269	3 010	18 189	4 003	1 151	58
2025	6 001	9 366	3 059	18 426	4 060	1 185	57
2026	6 092	9 469	3 106	18 667	4 111	1 215	55
2027	6 203	9 579	3 151	18 934	4 161	1 242	55
2028	6 344	9 716	3 196	19 256	4 210	1 267	54
2029	6 511	9 877	3 243	19 631	4 258	1 290	54
2030	6 690	10 068	3 293	20 050	4 302	1 311	54
2031	6 886	10 286	3 347	20 520	4 339	1 332	55

Au 31 juillet 2006, le portefeuille de prêts directs s'élevait à 8,1 milliards de dollars. Ce montant découle des prêts émis au cours des années de prêt 2000-01 à 2005-06 (9,8 milliards de dollars), majorés de l'intérêt couru pendant les périodes de grâce se rapportant à ces six années, puis réduits des remboursements et des prêts pardonnés. Les prêts en défaut font partie de l'actif et sont inclus dans les projections du portefeuille des prêts directs. Le portefeuille croîtra rapidement pour atteindre 13,4 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. À la fin de l'année de prêt 2030-31, il totalisera 20,5 milliards de dollars.

Comparativement à l'évaluation en date du 31 juillet 2005, le portefeuille de prêts aux études est pratiquement inchangé, tandis que la valeur du portefeuille de prêts en cours de remboursement est plus élevée et la valeur des prêts en défaut est plus faible. La principale raison qui explique ces différences est que le taux brut de défaut a été réduit à 23,7 % pour l'année de prêt 2005-06, puis davantage réduit, à 20,0 %, pour les années de prêt futures. Les résultats connus ont montré que le taux de défaut diminue au fil du temps.

Par conséquent, un taux brut de défaut plus faible augmentera de façon importante le portefeuille de prêt en cours de remboursement comparativement au rapport précédent, puisqu'il y aura moins d'étudiants en défaut de paiement et donc, ils demeureront dans le portefeuille en remboursement plus longtemps. Moins de prêts atteindront le statut de prêt en défaut et par conséquent, le portefeuille de prêts en défaut sera moins élevé que dans les rapports précédents.

Provision pour créances irrécouvrables – principal : le tableau 10 contient les détails servant à calculer le portefeuille de prêts en défaut et la provision pour créances irrécouvrables – principal en vertu du Régime de prêts directs.

Tableau 10 Prêts en défaut et provision pour créances irrécouvrables – principal

	Portefeuille de prêts en défaut					Provision pour créances irrécouvrables - principal			
Année de prêt	Solde au 1er août	Prêts en défaut	Prêts recouvrés et pardonnés	Radiations	Solde au 31 juillet	Provision au 1er août	Radiations	Provision au 31 juillet	Dépenses annuelles
			(millions $)				(millions $)		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1 + 2) - (3 + 4)	(1)	(2)	(3)	(1 + 2) - (3)
2005-06	677	267	91	0	853	1 141	0	1 402	247
2006-07	853	249	82	1	1 018	1 402	1	1 659	258
2007-08	1 018	279	81	10	1 206	1 659	10	1 908	259
2008-09	1 206	302	85	26	1 396	1 908	26	2 143	261
2009-10	1 396	320	89	44	1 584	2 143	44	2 362	262
2010-11	1 584	333	92	64	1 762	2 362	64	2 562	264
2011-12	1 762	344	95	85	1 926	2 562	85	2 745	268
2012-13	1 926	352	99	106	2 074	2 745	106	2 913	274
2013-14	2 074	360	102	127	2 205	2 913	127	3 068	282
2014-15	2 205	368	106	147	2 320	3 068	147	3 212	290
2015-16	2 320	376	110	165	2 421	3 212	165	3 340	293
2016-17	2 421	385	109	181	2 516	3 340	181	3 455	296
2017-18	2 516	394	109	196	2 605	3 455	196	3 558	299
2018-19	2 605	401	109	209	2 688	3 558	209	3 653	304
2019-20	2 688	407	111	220	2 765	3 653	220	3 738	305
2020-21	2 765	413	113	230	2 835	3 738	230	3 813	304
2021-22	2 835	418	115	239	2 899	3 813	239	3 880	306
2022-23	2 899	422	117	247	2 957	3 880	247	3 944	311
2023-24	2 957	426	119	255	3 010	3 944	255	4 003	314
2024-25	3 010	431	121	262	3 059	4 003	262	4 060	318
2025-26	3 059	437	122	268	3 106	4 060	268	4 111	320
2026-27	3 106	443	124	274	3 151	4 111	274	4 161	324
2027-28	3 151	450	126	279	3 196	4 161	279	4 210	328
2028-29	3 196	458	128	284	3 243	4 210	284	4 258	332
2029-30	3 243	468	130	288	3 293	4 258	288	4 302	332
2030-31	3 293	479	132	293	3 347	4 302	293	4 339	330

Une nouvelle méthodologie, basée sur une approche prospective, a été conçue pour déterminer la provision pour créances irrécouvrables – principal. La méthodologie a été modifiée en une approche prospective en utilisant une image du portefeuille à un moment spécifique pour déterminer le montant de la provision à ce moment. Cette approche prospective sert à établir l'ajustement qui doit être apporté à la valeur de la provision en fonction de l'état futur des prêts. Dans les rapports précédents, une approche rétrospective était utilisée pour déterminer la valeur de la provision. Lorsque les résultats étaient connus, des ajustements rétroactifs étaient effectués à tous les prêts émis depuis le début du Programme afin de refléter les changements du taux de

provision. La nouvelle méthodologie prospective se veut une approche plus flexible pour calculer la provision. Tout en considérant les résultats passés des cohortes antérieures, cette nouvelle méthodologie permettra de reconnaître plus rapidement les résultats récents pour les cohortes de prêts actuelles et futures.

Le calcul de la provision est maintenant séparé en trois éléments, selon l'état du prêt : en cours d'étude, en cours de remboursement (en fonction du nombre d'années depuis la consolidation) ou en défaut (en fonction du nombre d'années depuis le défaut). Les hypothèses de taux futurs de défaut et recouvrement sont appliquées à ces portefeuilles pour déterminer la provision qui doit être établie pour couvrir les radiations futures.

Premièrement, une provision sur le solde des prêts en cours d'étude est déterminée en utilisant le taux de provision de 14,6 %.

Le solde des prêts en cours d'étude est calculé à la fin de chaque année de prêt et correspond à :

- le solde des prêts en cours d'étude à la fin de l'année précédente;
- plus les prêts émis au cours de l'année;
- moins la somme des paiements préalables, des subventions canadiennes d'accès et des prêts pardonnés pour les prêts en cours d'étude et au cours de la période de six mois suivant la fin des études; et
- moins la valeur des prêts consolidés au cours de l'année.

Deuxièmement, une provision sur le solde des prêts en cours de remboursement est déterminée en utilisant un taux correspondant à la proportion de défauts projetés qui ne seront pas récupérés. Finalement, une provision est déterminée sur le solde des prêts en défaut qui ne seront pas récupérés. Le niveau de la provision totale est déterminé à la fin de l'année. La dépense au titre de provision pour créances irrécouvrables – principal correspond à l'écart entre la provision totale calculée à la fin d'une année et la provision totale à la fin de l'année précédente. Il s'agit de l'ajustement requis à la provision.

Les hypothèses pour les taux futurs de défaut et recouvrement sont inférieures à celles du rapport précédent et ont été établies avec jugement et en fonction des tendances récentes dans les résultats. Néanmoins, le taux de défaut net est le même que celui du rapport précédent et demeure constant pour chaque année de prêt. L'hypothèse utilisée pour les radiations est la même que dans le rapport précédent et consiste en une répartition sur 21 ans, débutant la cinquième année suivant le défaut.

La nouvelle méthodologie sépare la provision selon l'état du prêt et tient compte du fait que certains prêts en cours d'étude ou au cours de la période de six mois suivant la fin des études ont fait ou feront l'objet de paiements préalables, ont été ou seront pardonnés ou réduits en raison des subventions canadiennes d'accès. En vertu de l'ancienne méthodologie, la provision au 31 juillet 2006 aurait totalisé 1 438 millions de dollars, soit 14,6 % de tous les prêts émis depuis août 2000. En utilisant la nouvelle méthodologie, la provision est réduite à 1 402 millions de dollars, ce qui représente un ajustement de 36 millions de dollars. Cet ajustement à la baisse peut être séparé en deux éléments :

- une réduction de la provision de 76 millions de dollars en raison de l'exclusion des paiements préalables, des subventions canadiennes d'accès et des prêts pardonnés pour les prêts en cours d'étude et au cours de la période de six mois suivant la fin des études ; et

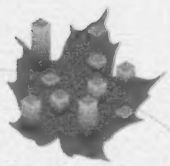

- une augmentation de la provision de 40 millions de dollars en raison de la modification à la méthodologie. La dépense annuelle aurait dû s'élever à 283 millions de dollars (14,6 % de 1 936 millions de dollars de prêts émis), mais s'élève en réalité à 247 millions de dollars, incluant l'ajustement à la baisse de 36 millions de dollars attribuable au changement dans la méthodologie décrit précédemment.

Par conséquent, pour l'année de prêt 2005-06, la dépense annuelle de 247 millions de dollars correspond à l'écart entre la nouvelle provision de 1 402 millions de dollars et la provision totale à la fin de l'année de prêt 2004-05, laquelle avait été établie à 1 155 millions de dollars dans le rapport précédent.

Dans les Comptes publics, le ministère des Ressources humaines et du Développement social devrait inclure un ajustement de 36 millions de dollars au 31 juillet 2006 et une dépense correspondant à 14,6 % du solde mensuel des prêts émis jusqu'au 31 mars 2007.

Provision pour créances irrécouvrables – intérêt : en accord avec la pratique de recouvrement, l'intérêt est accumulé sur les prêts en défaut jusqu'à ce que ces derniers obtiennent le statut « irrécouvrable ». Une provision est établie pour couvrir le risque que cet intérêt ne soit jamais récupéré. L'hypothèse de la répartition selon laquelle les prêts atteignent un statut « irrécouvrable » est présentée à l'annexe 3, de même que la répartition des radiations et des recouvrements. L'hypothèse de radiation de l'intérêt est la même que pour le principal et la répartition des recouvrements de l'intérêt est basée sur la répartition des recouvrements du principal des prêts en défaut.

Tableau 11 Provision pour créances irrécouvrables – intérêt

Année de prêt	Provision au 1er août (millions $) (1)	Radiations (millions $) (2)	Provision au 31 juillet (millions $) (3)	Dépense de l'année (millions $) (3) – (1 - 2)
2005-06	28	0	61	32
2006-07	61	0	108	47
2007-08	108	2	165	59
2008-09	165	5	229	69
2009-10	229	11	298	79
2010-11	298	18	369	90
2011-12	369	27	442	100
2012-13	442	37	515	110
2013-14	515	48	586	118
2014-15	586	59	653	126
2015-16	653	70	719	136
2016-17	719	82	784	146
2017-18	784	94	846	156
2018-19	846	106	906	167
2019-20	906	118	966	178
2020-21	966	130	1 021	185
2021-22	1 021	141	1 069	190
2022-23	1 069	151	1 112	195
2023-24	1 112	160	1 151	199
2024-25	1 151	168	1 185	202
2025-26	1 185	175	1 215	206
2026-27	1 215	182	1 242	209
2027-28	1 242	187	1 267	212
2028-29	1 267	192	1 290	215
2029-30	1 290	197	1 311	218
2030-31	1 311	201	1 332	222

La provision pour créances irrécouvrables – intérêt pour les comptes recouvrables est déterminée à l'aide des intérêts en cours et du taux de provision selon le nombre d'années écoulées depuis le défaut. Le taux de provision est établi à 20 % pour les intérêts en défaut dans l'année du défaut. Ce taux de provision augmente chaque année selon la répartition des recouvrements, comme présenté à l'annexe 3. En vertu de cette méthode, le taux de provision croissant démontre que le recouvrement des défauts devient plus difficile à mesure que la durée depuis le défaut s'accroît. La provision sur les comptes irrécouvrables est 100 % et l'intérêt accumulé sur ces comptes est radié sur une période de 21 ans débutant la cinquième année suivant le défaut. La variation de la provision d'une année donnée et du solde de la provision de l'année précédente est comptabilisée à titre de dépenses annuelles. Dans les Comptes publics, le ministère des Ressources humaines et du Développement social utilise cette méthode pour calculer la provision requise au 31 mars de chaque année, de même que la dépense annuelle.

Provision pour réduction de la dette en cours de remboursement : le tableau 12 présente les calculs relatifs à la projection de la provision pour RDR en vertu du Régime de prêts directs.

Tableau 12 Provision pour réduction de la dette en cours de remboursement

Année de prêt	Provision au 1er août (millions $) (1)	Provision* (millions $) (2)	Dépenses de RDR (millions $) (3)	Provision au 31 juillet (millions $) (1) + (2) – (3)
2005-06	53	12	-	66
2006-07	66	12	5	73
2007-08	73	12	8	77
2008-09	77	12	10	80
2009-10	80	12	12	81
2010-11	81	13	12	81
2011-12	81	13	14	80
2012-13	80	13	15	78
2013-14	78	13	15	76
2014-15	76	14	16	74
2015-16	74	14	16	73
2016-17	73	14	16	71
2017-18	71	14	16	69
2018-19	69	15	16	67
2019-20	67	15	16	66
2020-21	66	15	17	64
2021-22	64	15	17	61
2022-23	61	15	17	60
2023-24	60	15	17	58
2024-25	58	16	17	57
2025-26	57	16	17	55
2026-27	55	16	17	55
2027-28	55	17	17	54
2028-29	54	17	17	54
2029-30	54	18	18	54
2030-31	54	18	18	55

* La provision pour les nouveaux prêts émis est établie selon l'année de prêt (dans les Comptes publics elle est établie selon l'année fiscale).

Le taux de provision pour RDR (0,7 %) est le même que dans le rapport précédent. Les dépenses au titre de la RDR pour les régimes garanti et à risques partagés pour l'année de prêt 2005-06 ont diminuées comparativement à celles de l'année 2004-05. Il est prévu que les dépenses au titre de la RDR pour ces régimes continueront de diminuer, puisque ces régimes disparaîtront. Parallèlement, les dépenses au titre de la RDR pour le Régime de prêts directs augmenteront avec le temps. L'année de prêt 2005-06 était la première année dans laquelle un emprunteur était admissible à la RDR. Le montant des dépenses au titre de la RDR pour le Régime de prêts directs était de 160 802 dollars dans l'année de prêt 2005-06. Le premier coût significatif de RDR, prévu pour l'année 2006-07, s'élève à 5 millions de dollars. Si les coûts observés au titre de la RDR diffèrent largement de ceux projetés, le taux de provision devra probablement être modifié. La situation continuera d'être examinée à mesure que les données seront disponibles.

Comme pour la provision pour mauvaises créances – principal, le taux de provision de 0,7 % devrait être appliqué au solde, plutôt qu'au total, des prêts émis. Ce changement se traduit par un ajustement de la provision à la baisse de 3 millions de dollars au 31 juillet 2006. Dans les Comptes publics, le ministère des Ressources humaines et du Développement social devrait inclure cet ajustement de 3 millions de dollars au 31 juillet 2006, de même qu'une dépense correspondant à 0,7 % du solde mensuel des prêts émis jusqu'au 31 mars 2007.

Aux fins de comparaison, le tableau 13 présente le portefeuille de prêts directs en dollars constants de 2006. À partir de l'année de prêt 2015-16, la valeur du portefeuille diminue parce que le taux d'inflation présumé est plus élevé que le taux de croissance du portefeuille (tableau 9).

Tableau 13 Portefeuille de prêts directs et provisions (en millions de $ constants de 2006)[1]

Au 31 juillet	Prêts pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Prêts en défaut	Total	Provisions pour créances irrécouvrables		RDR
					Principal	Intérêt	
2006	3 961	3 301	853	8 114	1 402	61	66
2007	4 152	4 081	998	9 231	1 627	106	72
2008	4 267	4 753	1 159	10 178	1 834	159	74
2009	4 334	5 321	1 316	10 972	2 020	216	75
2010	4 355	5 779	1 462	11 596	2 180	275	74
2011	4 347	6 170	1 592	12 109	2 313	334	73
2012	4 334	6 391	1 701	12 426	2 423	390	70
2013	4 316	6 522	1 788	12 626	2 511	444	67
2014	4 305	6 586	1 854	12 745	2 580	493	64
2015	4 302	6 599	1 902	12 803	2 633	535	61
2016	4 270	6 589	1 932	12 792	2 666	574	58
2017	4 225	6 553	1 955	12 733	2 685	609	55
2018	4 170	6 500	1 971	12 641	2 692	640	52
2019	4 124	6 434	1 981	12 539	2 692	668	50
2020	4 060	6 361	1 984	12 405	2 682	693	47
2021	3 986	6 276	1 980	12 242	2 664	713	44
2022	3 918	6 185	1 972	12 075	2 640	727	42
2023	3 863	6 082	1 959	11 904	2 613	737	39
2024	3 811	5 979	1 941	11 731	2 582	742	37
2025	3 769	5 882	1 921	11 572	2 550	744	35
2026	3 726	5 790	1 899	11 415	2 514	743	34
2027	3 694	5 704	1 876	11 274	2 477	740	33
2028	3 678	5 633	1 853	11 164	2 441	735	31
2029	3 676	5 576	1 831	11 082	2 404	728	31
2030	3 677	5 534	1 810	11 022	2 365	721	30
2031	3 686	5 506	1 792	10 983	2 322	713	29

[1] Pour une année donnée, la valeur en dollars constants de 2006 équivaut à la valeur correspondante en dollars courants divisée par le ratio de l'indice cumulatif des prix à la consommation (IPC) de l'année en cause sur l'IPC cumulatif de 2006.

Le graphique 3 illustre la projection du portefeuille de prêts séparément pour le Régime de prêts directs et les régimes de prêts garantis et à risques partagés. Les prêts garantis et les prêts à risques partagés sont progressivement éliminés au fil du temps.

Graphique 3 Projections du portefeuille de prêts

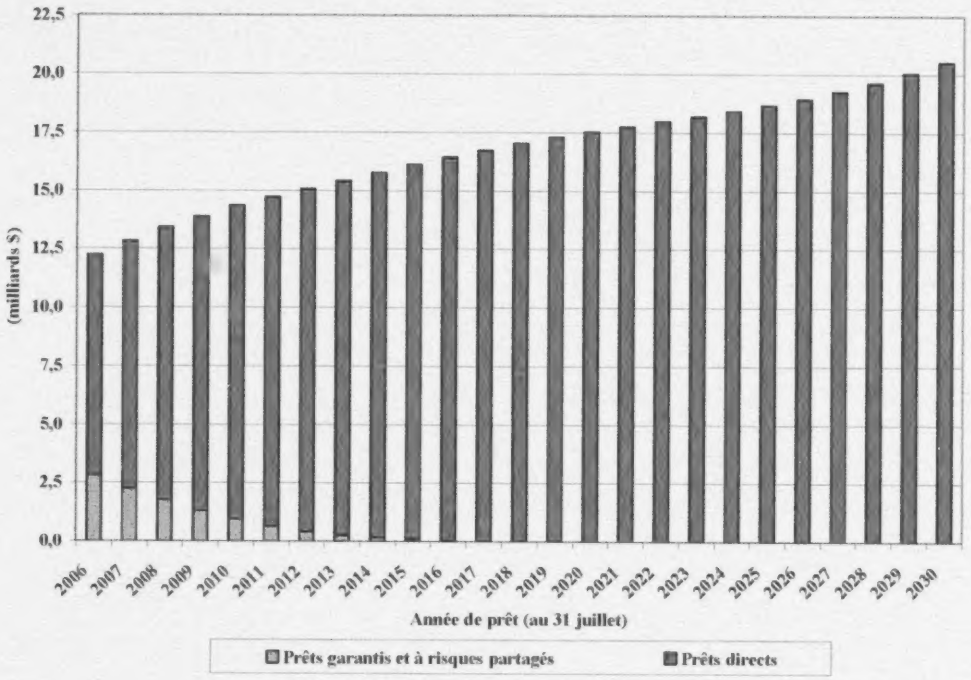

3. Maximum pour le montant total des prêts d'étude impayés

La *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* prévoit un maximum pour le montant total des prêts d'étude impayés en vertu du PCPE. La limite actuelle, comme mentionné à l'article 13 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, est de quinze milliards de dollars. Cette limite était auparavant de cinq milliards de dollars et a été modifiée en 2000. La *loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* s'applique aux régimes de prêts à risques partagés et directs. Le montant total des prêts d'étude impayés correspond à la portion principal de tous les prêts émis qui ne sont pas encore remboursés, ce qui comprend le principal des prêts pendant les études, en cours de remboursement et en défaut. Le tableau 14 présente les projections du montant total des prêts d'étude, à risques partagés et directs, impayés.

Au 31 juillet 2006, le montant total des prêts d'étude impayés pour les prêts à risques partagés et directs est 11,6 milliards de dollars. Cette projection démontre que la limite de 15 milliards de dollars serait atteinte dans l'année de prêt 2012-13. Toutefois, en raison des variations dans l'année, le montant total des prêts pourrait dépasser la limite avant l'année de prêt 2012-13.

Tableau 14 Montant total des prêts d'étude impayés – prêts à risques partagés et directs

Au 31 juillet	Total des prêts à risques partagés (millions $)	Total des prêts directs (millions $)	Total (millions $)
2006	3 483	8 114	11 596
2007	2 884	9 415	12 300
2008	2 324	10 589	12 913
2009	1 858	11 643	13 501
2010	1 406	12 564	13 970
2011	1 040	13 408	14 448
2012	733	14 076	14 809
2013	495	14 646	15 141
2014	327	15 154	15 480
2015	209	15 618	15 827
2016	130	16 026	16 156
2017	77	16 383	16 460
2018	43	16 704	16 747
2019	22	17 016	17 038
2020	10	17 290	17 300
2021	5	17 523	17 528
2022	3	17 750	17 753
2023	1	17 971	17 972
2024	-	18 189	18 189
2025	-	18 426	18 426
2026	-	18 667	18 667
2027	-	18 934	18 934
2028	-	19 256	19 256
2029	-	19 631	19 631
2030	-	20 050	20 050
2031	-	20 520	20 520

D. Projection du coût net du Programme

1. Dépenses liées aux étudiants

La plus importante composante des dépenses du PCPE a trait au soutien offert aux étudiants durant leurs périodes d'études et de remboursement. Ces dépenses comprennent la bonification d'intérêt, les dépenses pour exemption d'intérêt et la provision (ou dépense) pour réduction de la dette en cours de remboursement aux termes des divers régimes. Les dépenses relatives aux Subventions canadiennes pour études appuient directement les étudiants sous forme de bourse plutôt que sous forme de prêt. À la suite de la modification apportée à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, les subventions canadiennes d'accès décrites à l'annexe 1 sont incluses dans les Subventions canadiennes pour études.

Tableau 15 Dépenses liées aux étudiants

	Prêts directs			Prêts à risques partagés et prêts garantis			Subventions canadiennes pour études	Total
Année de prêt	Bonification d'intérêt	Exemption d'intérêt	Provision* pour la RDR	Bonification d'intérêt	Dépense pour exemption d'intérêt	Dépense pour la RDR		
	(millions $)			(millions $)			(millions $)	(millions $)
2005-06	166,0	48,9	12,4	13,4	21,9	25,3	132,8	420,8
2006-07	175,6	70,0	12,3	9,5	11,5	16,7	132,9	428,4
2007-08	192,2	77,6	12,3	5,0	6,5	8,4	134,5	436,5
2008-09	204,1	82,9	12,4	2,2	4,5	3,9	136,8	446,8
2009-10	216,5	87,5	12,5	0,3	3,2	2,5	138,8	461,1
2010-11	228,1	91,1	12,6	0,2	1,9	1,6	141,0	476,4
2011-12	240,0	92,1	12,8	0,1	1,0	1,2	143,9	490,9
2012-13	252,2	92,6	13,1	-	0,5	0,9	147,1	506,4
2013-14	262,5	92,5	13,4	-	0,2	0,6	151,0	520,2
2014-15	271,8	91,8	13,9	-	0,1	0,4	155,1	533,2
2015-16	278,2	93,3	14,0	-	-	0,1	158,1	543,7
2016-17	282,7	94,4	14,1	-	-	-	161,1	552,4
2017-18	286,5	95,2	14,3	-	-	-	164,1	560,2
2018-19	291,0	95,8	14,5	-	-	-	167,7	569,1
2019-20	294,3	96,2	14,6	-	-	-	170,5	575,6
2020-21	296,7	96,5	14,6	-	-	-	173,2	581,0
2021-22	299,5	96,5	14,8	-	-	-	176,5	587,3
2022-23	303,3	96,3	15,0	-	-	-	180,4	595,0
2023-24	307,3	96,2	15,3	-	-	-	184,2	603,0
2024-25	312,0	96,2	15,6	-	-	-	188,4	612,2
2025-26	316,8	96,4	15,8	-	-	-	192,4	621,5
2026-27	322,6	97,8	16,2	-	-	-	197,1	633,7
2027-28	329,9	99,4	16,7	-	-	-	202,4	648,5
2028-29	338,6	101,4	17,3	-	-	-	208,1	665,3
2029-30	347,9	103,7	17,8	-	-	-	213,8	683,1
2030-31	358,1	106,3	18,4	-	-	-	219,8	702,5

* La provision pour les nouveaux prêts émis est établie selon l'année de prêt (dans les Comptes publics elle est établie selon l'année fiscale).

2. Dépenses liées au risque

Les risques financiers associés à l'émission des prêts aux étudiants constituent une autre catégorie de dépenses pour le gouvernement. Plus particulièrement, le risque de défaut de remboursement d'un prêt et le risque de pardon de prêt en cas de décès ou d'invalidité d'un étudiant sont inclus dans cette section.

Tableau 16 Risques pour le gouvernement

Année de prêt	Prêts directs		Prêts à risques partagés			Prêts garantis		
	Provisions pour créances irrécouvrables		Prime		Rembour-sement	Réclamations pour prêts	Prêts	
	Principal	Intérêt	de risque	Rachat	aux IF	en défaut	pardonnés	Total
	(millions $)		(millions $)			(millions $)	(millions $)	(millions $)
2005-06	247,3	32,5	5,8	1,8	3,4	11,7	14,7	317,1
2006-07	258,2	47,3	4,5	1,7	3,5	8,4	13,1	336,7
2007-08	258,6	59,1	3,4	1,6	3,0	6,6	13,9	346,2
2008-09	261,0	69,3	2,3	1,5	2,4	5,5	14,7	356,7
2009-10	262,0	79,4	1,9	1,3	2,0	2,8	15,2	364,6
2010-11	263,6	89,6	0,2	1,2	1,8	1,3	15,7	373,4
2011-12	268,3	99,7	0,1	1,0	1,7	0,5	16,0	387,2
2012-13	273,7	109,6	0,1	0,6	1,5	0,3	16,3	402,1
2013-14	281,6	118,5	-	0,4	1,4	0,2	16,7	418,7
2014-15	290,3	126,4	-	0,2	1,2	0,1	17,0	435,2
2015-16	293,3	136,3	-	0,1	0,9	-	17,3	448,1
2016-17	296,2	145,9	-	0,1	0,6	-	17,6	460,4
2017-18	298,8	155,8	-	-	0,4	-	17,9	473,0
2018-19	304,3	166,6	-	-	0,2	-	18,2	489,2
2019-20	304,6	177,6	-	-	0,1	-	18,5	500,8
2020-21	304,3	184,8	-	-	0,1	-	18,7	507,8
2021-22	306,4	190,0	-	-	-	-	18,9	515,4
2022-23	310,8	194,6	-	-	-	-	19,1	524,5
2023-24	313,8	198,6	-	-	-	-	19,4	531,7
2024-25	317,7	202,2	-	-	-	-	19,6	539,5
2025-26	319,5	205,5	-	-	-	-	19,9	545,0
2026-27	323,5	208,7	-	-	-	-	20,2	552,5
2027-28	328,5	211,9	-	-	-	-	20,5	560,9
2028-29	331,9	215,0	-	-	-	-	20,9	567,9
2029-30	332,4	218,2	-	-	-	-	21,4	572,0
2030-31	329,8	221,6	-	-	-	-	21,8	573,2

En vertu du Régime de prêts directs, les provisions pour créances irrécouvrables (principal et intérêt) représentent le coût des risques assumés par le gouvernement, résultant de sa participation directe au versement de prêts aux étudiants.

En vertu du Régime de prêts à risques partagés, une prime de risque est versée aux institutions financières par le gouvernement en fonction de la valeur des prêts consolidés au cours d'une année donnée. Les frais encourus pour le rachat des prêts par le gouvernement, et le remboursement aux institutions financières de certaines sommes récupérées à l'égard de ces prêts, sont deux autres dépenses associées au Régime de prêts à risques partagés.

Dans le Régime de prêts garantis, les demandes de règlement payées par le gouvernement pour les prêts en défaut constituent une dépense de Programme puisque le gouvernement assume

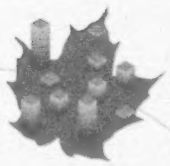

entièrement le risque lié au défaut de paiement de ces prêts. Dans les Comptes publics, ils sont comptabilisés à titre d'éléments d'actif, pour lesquels des provisions pour les garanties de prêts et pour les prêts en défaut sont établies.

Les prêts rachetés n'existent que dans le cadre du Régime de prêts à risques partagés. Il s'agit d'une procédure qui permet aux institutions financières de transférer une partie du risque au gouvernement. Selon l'entente, le gouvernement n'est tenu de racheter que les prêts en défaut depuis au moins 12 mois, à concurrence de 3 % du montant annuel total des prêts en cours de remboursement. Les institutions financières décident si elles souhaitent vendre les prêts en défaut et, dans l'affirmative, elles déterminent lesquels elles désirent vendre. Le coût du rachat pour le gouvernement correspond à 5 % de la valeur des prêts rachetés.

Le montant intégral des sommes recouvrées à l'égard des prêts étudiants rachetés en vertu du Régime de prêts à risques partagés est considéré comme un revenu et est inclus au tableau 18. Conformément à l'entente, les montants recouvrés à même les remboursements d'impôt sur le revenu sont partagés avec l'institution financière. L'institution financière participante reçoit un remboursement égal à 75 % de la somme récupérée au moyen du remboursement d'impôt sur le revenu en excédent du coût du rachat.

Les prêts pardonnés correspondent aux prêts qui sont exemptés de remboursement à la suite d'un décès ou d'une invalidité permanente pendant la période d'étude ou de remboursement. Les pardons de prêts de l'année de prêt 2005-06 incluent un montant rétroactif pour tenir compte de la modification à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* de juin 2005.

3. Autres dépenses

Un montant compensatoire est versé directement à la province et aux territoires non participants, soit le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Les provinces et territoire participants reçoivent un montant pour payer les frais d'administration encourus en vertu du PCPE.

Les frais totaux d'administration du PCPE correspondent aux frais payés aux provinces et territoires participants, aux frais de recouvrement des prêts et aux frais généraux d'administration, lesquels incluent les dépenses encourues par les ministères concernés et les frais versés aux fournisseurs de services.

Tableau 17 Résumé des dépenses

Année de prêt	Dépenses liées aux étudiants	Risques pour le gouvernement	Montant compensatoire*	Administration			Dépenses totales
				Frais versés aux provinces	Frais de recouvrement	Générale	
	(millions $)	(millions $)	(millions $)	(millions $)			(millions $)
2005-06	420,8	317,1	161	13,2	12,2	125,1	1 049,7
2006-07	428,4	336,7	118	13,4	11,7	123,4	1 031,1
2007-08	436,5	346,2	100	13,7	11,6	123,5	1 031,2
2008-09	446,8	356,7	104	14,1	11,6	124,4	1 057,2
2009-10	461,1	364,6	108	14,6	11,5	128,4	1 087,9
2010-11	476,4	373,4	114	15,1	11,3	132,6	1 122,4
2011-12	490,9	387,2	114	15,6	11,3	137,3	1 156,6
2012-13	506,4	402,1	127	16,2	11,5	142,4	1 205,7
2013-14	520,2	419,0	134	16,8	11,7	147,7	1 249,3
2014-15	533,2	435,2	141	17,4	11,9	153,2	1 292,1
2015-16	543,7	448,1	148	18,1	12,2	158,9	1 329,0
2016-17	552,4	460,4	150	18,7	12,3	164,9	1 358,4
2017-18	560,2	473,0	151	19,4	12,3	171,0	1 386,9
2018-19	569,1	489,2	151	20,2	12,4	177,4	1 419,6
2019-20	575,6	500,8	152	20,9	12,7	184,0	1 445,6
2020-21	581,0	507,8	152	21,7	12,9	190,9	1 466,0
2021-22	587,3	515,4	152	22,5	13,1	198,0	1 488,4
2022-23	595,0	524,5	153	23,4	13,3	205,4	1 514,3
2023-24	603,0	531,7	154	24,2	13,5	213,0	1 539,1
2024-25	612,2	539,5	156	25,1	13,7	221,0	1 567,1
2025-26	621,5	545,0	159	26,1	13,9	229,2	1 594,2
2026-27	633,7	552,5	162	27,0	14,1	237,8	1 626,9
2027-28	648,5	560,9	166	28,0	14,3	246,7	1 664,1
2028-29	665,3	567,9	170	29,1	14,5	255,9	1 702,5
2029-30	683,1	572,0	175	30,2	14,8	265,4	1 739,9
2030-31	702,5	573,2	180	31,3	15,0	275,3	1 776,9

* Le calcul du montant compensatoire est basé sur les dépenses et revenus d'une année de prêt donnée et le paiement est comptabilisé dans l'année suivante.

Comme le démontre le tableau 17, les dépenses totales du gouvernement au titre du Programme augmenteront, passant de 1,0 milliard de dollars en 2005-06 à 1,8 milliard de dollars en 2030-31. De 2005-06 à 2030-31, les dépenses totales augmentent en moyenne de 2,1 % par année.

4. Revenus totaux

Dans le tableau 18, les revenus pour le Régime de prêts directs proviennent des intérêts gagnés sur les prêts en remboursement, incluant les intérêts accumulés au cours de la période de six mois suivant la fin des études, les intérêts accumulés sur les prêts en défaut et l'exemption d'intérêt. Ce revenu est réduit du coût d'emprunt du gouvernement pour obtenir les revenus d'intérêts nets. Pour les prêts directs en défaut, l'intérêt est accumulé jusqu'à ce que le prêt obtienne le statut « irrécouvrable » et les intérêts recouvrés sont déjà considérés dans le calcul des intérêts gagnés et ne sont pas indiqués séparément.

En vertu des régimes de prêts garantis et à risques partagés, il n'y a pas d'intérêt gagné pour le gouvernement, puisque l'étudiant paie les intérêts directement à l'institution financière. La seule source de revenus pour ces régimes provient des recouvrements de principal et d'intérêt sur les prêts en défaut détenus par le gouvernement.

En moyenne, les revenus totaux augmentent de 2,2 % par année au cours de la période de projection, ce qui est inférieur à l'augmentation annuelle moyenne de 4,2 % obtenue dans l'évaluation précédente.

Tableau 18 Revenus totaux

Année de prêt	Prêts directs			Prêts à risques partagés	Prêts garantis	Revenus totaux
	Intérêts gagnés	Coût d'emprunt	Revenus d'intérêt nets	Principal et intérêt recouvrés	Principal et intérêt recouvrés	
	(millions $)		(millions $)	(millions $)	(millions $)	(millions $)
2005-06	364,8	-172,8	192,0	13,9	56,1	262,0
2006-07	469,1	-212,3	256,8	12,9	48,8	318,6
2007-08	557,0	-262,0	295,0	11,6	41,6	348,2
2008-09	630,5	-306,7	323,9	10,2	34,7	368,8
2009-10	699,1	-352,6	346,5	9,1	26,3	382,0
2010-11	783,6	-398,7	384,9	8,2	16,2	409,2
2011-12	811,4	-438,9	372,5	7,4	10,2	390,1
2012-13	852,0	-476,4	375,7	6,5	6,9	389,1
2013-14	879,8	-506,2	373,6	5,6	4,7	383,8
2014-15	897,5	-530,1	367,4	4,5	3,2	375,1
2015-16	931,6	-550,5	381,1	3,4	2,2	386,7
2016-17	960,6	-567,4	393,3	2,4	1,5	397,2
2017-18	987,7	-583,6	404,2	1,7	0,9	406,7
2018-19	1 013,7	-599,1	414,6	1,1	0,7	416,4
2019-20	1 039,2	-614,2	425,0	0,7	0,5	426,1
2020-21	1 059,0	-628,4	430,6	0,4	0,3	431,3
2021-22	1 075,5	-642,2	433,3	0,2	0,2	433,7
2022-23	1 090,5	-655,0	435,5	0,1	-	435,7
2023-24	1 104,5	-667,6	436,9	0,1	-	436,9
2024-25	1 118,2	-680,7	437,5	-	-	437,5
2025-26	1 132,6	-694,1	438,4	-	-	438,5
2026-27	1 146,9	-708,1	438,8	-	-	438,8
2027-28	1 163,1	-723,6	439,4	-	-	439,4
2028-29	1 181,9	-740,6	441,3	-	-	441,3
2029-30	1 203,5	-759,4	444,1	-	-	444,1
2030-31	1 228,6	-780,0	448,6	-	-	448,6

5. Coût net du Programme

Les deux tableaux qui suivent indiquent en dollars courants et en dollars constants de 2006 les dépenses et revenus totaux et le coût net du Programme pendant la période de projection de 25 ans. Les revenus et les dépenses correspondent aux valeurs mentionnées précédemment dans le rapport.

Tableau 19 Coût annuel net du Programme

	Tous les régimes			Coût net du Programme	
Année de prêt	Dépenses totales	Revenus totaux	Coût net du Programme	Prêts directs	Prêts à risques partagés et garantis
	(millions $)		(millions $)	(millions $)	(millions $)
2005-06	1 049,7	262,0	787,7	764,1	23,6
2006-07	1 031,1	318,6	712,6	710,0	2,6
2007-08	1 031,2	348,2	683,0	694,7	-11,6
2008-09	1 057,2	368,8	688,4	705,2	-16,7
2009-10	1 087,9	382,0	705,9	723,0	-17,1
2010-11	1 122,4	409,2	713,2	726,3	-13,0
2011-12	1 156,6	390,1	766,5	776,3	-9,8
2012-13	1 205,7	389,1	816,6	824,5	-7,9
2013-14	1 249,3	383,8	865,5	871,9	-6,4
2014-15	1 292,1	375,1	917,0	921,9	-4,9
2015-16	1 329,0	386,7	942,3	946,2	-3,9
2016-17	1 358,4	397,2	961,2	964,0	-2,8
2017-18	1 386,9	406,7	980,1	982,0	-1,9
2018-19	1 419,6	416,4	1 003,2	1 004,6	-1,4
2019-20	1 445,6	426,1	1 019,4	1 020,3	-0,9
2020-21	1 466,0	431,3	1 034,8	1 035,3	-0,6
2021-22	1 488,4	433,7	1 054,8	1 055,1	-0,3
2022-23	1 514,3	435,7	1 078,7	1 078,8	-0,1
2023-24	1 539,1	436,9	1 102,2	1 102,2	-
2024-25	1 567,1	437,5	1 129,5	1 129,6	-
2025-26	1 594,2	438,5	1 155,8	1 155,8	-
2026-27	1 626,9	438,8	1 188,1	1 188,1	-
2027-28	1 664,1	439,4	1 224,7	1 224,7	-
2028-29	1 702,5	441,3	1 261,2	1 261,2	-
2029-30	1 739,9	444,1	1 295,8	1 295,8	-
2030-31	1 776,9	448,6	1 328,3	1 328,3	-

Le tableau 19 révèle que le coût annuel net initial du Régime de prêts directs s'élève à 764 millions de dollars dans l'année de prêt 2005-06 et atteint 1,3 milliard de dollars au cours de l'année de prêt 2030-31. Il s'agit d'une hausse annuelle moyenne de 2,2 % pour l'ensemble de la période de projection. Le coût net du Programme, pour tous les régimes, augmente de 788 millions de dollars en 2005-06 à 1,3 milliard de dollars en 2030-31. Il s'agit d'une augmentation annuelle moyenne de 2,1 % du coût pour le gouvernement.

En dollars constants de 2006 (tableau 20), le coût du Régime de prêts directs diminue en moyenne de 0,2 % par année et passera de 764 millions de dollars pour l'année de prêt 2005-06 à 730 millions de dollars pour l'année de prêt 2030-31.

Tableau 20 Coût annuel net du Programme (en millions de $ constants de 2006)[1]

	Tous les régimes			Coût net du Programme	
Année de prêt	Dépenses totales	Revenus totaux	Coût net du Programme	Prêts directs	Prêts à risques partagés et garantis
2005-06	1 049,7	262,0	787,7	764,1	23,6
2006-07	1 010,9	312,3	698,6	696,1	2,5
2007-08	991,2	334,7	656,5	667,7	-11,2
2008-09	996,2	347,5	648,7	664,5	-15,8
2009-10	1 004,1	352,5	651,5	667,3	-15,8
2010-11	1 013,6	369,5	644,1	655,9	-11,8
2011-12	1 021,0	344,4	676,6	685,3	-8,7
2012-13	1 039,4	335,4	704,0	710,8	-6,8
2013-14	1 050,7	322,8	727,9	733,3	-5,4
2014-15	1 059,2	307,5	751,7	755,7	-4,0
2015-16	1 060,8	308,7	752,2	755,3	-3,1
2016-17	1 055,7	308,7	747,0	749,3	-2,2
2017-18	1 049,5	307,8	741,7	743,2	-1,4
2018-19	1 046,1	306,8	739,2	740,3	-1,0
2019-20	1 037,2	305,7	731,4	732,1	-0,7
2020-21	1 024,2	301,3	722,9	723,3	-0,4
2021-22	1 012,5	295,0	717,5	717,7	-0,2
2022-23	1 003,1	288,6	714,5	714,6	-0,1
2023-24	992,7	281,8	710,9	710,9	-
2024-25	984,2	274,8	709,4	709,4	-
2025-26	974,9	268,1	706,8	706,8	-
2026-27	968,7	261,3	707,5	707,5	-
2027-28	964,8	254,8	710,0	710,0	-
2028-29	961,1	249,1	712,0	712,0	-
2029-30	956,4	244,1	712,3	712,3	-
2030-31	976,8	246,6	730,2	730,2	-

[1] Pour une année donnée, la valeur en dollars constants de 2006 équivaut à la valeur correspondante en dollars courants divisée par le ratio de l'indice cumulatif des prix à la consommation (IPC) de l'année en cause sur l'IPC cumulatif de 2006.

III. Conclusion

Le Programme canadien de prêts aux étudiants offre une aide financière, sous forme de prêts et bourses, aux étudiants qui en démontrent le besoin, afin de leur permettre de poursuivre leurs études au-delà du niveau secondaire et encourage ainsi les étudiants à réussir leurs études postsecondaires en temps opportun. Le gouvernement est impliqué dans l'aide aux étudiants car les études postsecondaires sont coûteuses. Le PCPE offre à l'étudiant un complément aux sommes qu'il reçoit d'autres sources, notamment ses propres gains, l'aide provenant de sa famille ou d'autres bourses d'études.

Le 1er août 2000, le PCPE a été restructuré de sorte que le financement du Programme, auparavant assuré par les banques à charte, soit pris en charge directement par le gouvernement. Dans le cadre de cet exercice, le Bureau de l'actuaire en chef s'est vu confier le mandat de procéder à une analyse actuarielle pour présenter une évaluation des coûts actuels du PCPE, une prévision à long terme (25 ans) de ces coûts, une projection du portefeuille ainsi qu'une description de toutes les hypothèses qui sous-tendent les résultats de l'analyse. Afin de soumettre un rapport actuariel du PCPE de qualité supérieure, il est primordial que le Bureau de l'actuaire en chef s'assure d'obtenir les données administratives requises.

Le nombre d'étudiants recevant un prêt du PCPE devrait augmenter et passer de 346 000 à 430 000 au cours de la période de projection, ce qui représente une progression de la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE, qui passera de 41 % à 60 %. Cette hausse au titre de la participation au Programme est surtout attribuable aux besoins croissants des étudiants. Ces besoins sont liés à l'évolution des frais de scolarité et aux autres dépenses qui augmentent à un rythme plus rapide que les ressources. Contrairement aux deux dernières décennies, le nombre d'étudiants inscrits au niveau postsecondaire n'est pas un facteur qui contribue à la hausse du coût du Programme, puisqu'il est prévu que moins d'étudiants s'inscriront aux études postsecondaires au cours de la période de projection. Désormais, l'augmentation des besoins des étudiants est le facteur qui contribuera le plus à l'augmentation des coûts du Programme.

Le taux de croissance des nouveaux prêts émis se situe, en moyenne, à 1,6 % par année. Cette augmentation se compose d'une progression annuelle moyenne de 0,9 % liée au nombre d'étudiants au PCPE et d'une hausse de 0,7 % liée au montant des prêts moyens.

Le montant des nouveaux prêts émis augmente, passant de 1,9 milliard de dollars en 2005-06 à 2,9 milliards de dollars en 2030-31.

Le portefeuille de prêts aux étudiants augmentera et passera de 11,6 milliards de dollars en 2005-06 à 20,5 milliards de dollars en 2030-31.

Le coût net total de la participation du gouvernement au PCPE correspond à la différence entre les dépenses et les revenus et devrait passer de 0,8 milliard de dollars à 1,3 milliard de dollars, soit une hausse annuelle moyenne de 2,1 %.

Les taux de provision pour créances irrécouvrables (principal et intérêt) et réduction de la dette en cours de remboursement sont les mêmes que ceux utilisés pour le rapport précédent. Toutefois, une nouvelle méthodologie prospective a été introduite pour que l'établissement de la provision soit plus flexible dans le futur. Cette nouvelle méthodologie permettra de reconnaître plus rapidement les résultats récents pour les cohortes de prêts actuelles et futures.

IV. Opinion actuarielle

Conformément aux normes de pratique de l'*Institut canadien des actuaires*, à notre avis :

- les données sur lesquelles repose l'évaluation sont fiables et suffisantes;
- les hypothèses démographiques et économiques utilisées sont, dans l'ensemble, pertinentes; et
- l'évaluation est conforme aux exigences du Manuel de comptabilité de l'*Institut Canadien des Comptables Agréés* pour le secteur public.

Le présent rapport et nos opinions sont conformes aux normes actuarielles reconnues.

Michel Millette, F.S.A., F.I.C.A.
Actuaire senior

Jean-Claude Ménard, F.S.A., F.I.C.A.
Actuaire en chef

Ottawa (Canada)
8 juin 2007

V. ANNEXES

Annexe 1 - Résumé des dispositions du Programme

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) est entré en vigueur le 28 juillet 1964 afin d'offrir à tous les Canadiens des chances égales de poursuivre leurs études au-delà du niveau secondaire et de les encourager à obtenir un diplôme d'études postsecondaires en temps opportun. Le gouvernement est impliqué dans l'aide aux étudiants car les études postsecondaires sont coûteuses. Le PCPE offre à l'étudiant un complément aux sommes qu'il reçoit d'autres sources, notamment son revenu, l'aide provenant de sa famille ou d'autres bourses d'études.

Deux lois ont été successivement établies pour aider les étudiants admissibles. La *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* visait les années de prêt antérieures à août 1995 et la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* remplace la loi précédente et s'applique aux années de prêt postérieures à juillet 1995. Les deux lois autorisent le ministre des Ressources humaines et du Développement social (RHDS) à consentir des prêts aux étudiants admissibles aux termes du PCPE.

1. Critères d'admissibilité

Pour devenir admissible à un prêt, l'étudiant doit être citoyen canadien au sens de la *Loi sur l'immigration*, prouver qu'il a besoin d'une aide financière et satisfaire certains critères financiers et relatifs à la scolarité. Les prêts sont offerts aux étudiants à temps plein, sans égard à leur âge et, depuis 1983, aux étudiants à temps partiel. L'étudiant à temps plein doit présenter une demande de prêt à chaque année dans sa province de résidence.

2. Partenariats

Depuis la mise en œuvre du Programme en 1964, le Ministre délègue son pouvoir d'administration du PCPE aux provinces et territoire participants et ce, en vertu des deux lois prescrites. Les provinces participantes ont leur propre programme d'aide financière aux étudiants qui complète le PCPE et elles déterminent, au nom du gouvernement, si l'étudiant est admissible à une assistance financière. Les autorités provinciales et territoriales calculent les coûts et déterminent les besoins des étudiants en fonction de la différence entre les coûts et les ressources disponibles. Pour chaque année scolaire, le PCPE couvre 60 % des besoins établis jusqu'à concurrence de 210 $ par semaine. Les provinces participantes comblent la différence, soit 40 % des besoins établis. La somme que l'étudiant peut emprunter est fonction de sa situation personnelle.

Depuis le 1er août 2005, certaines améliorations ont été apportées au PCPE. La première amélioration est l'ajout des ordinateurs dans les dépenses admissibles. La deuxième amélioration consiste en une réduction de la contribution parentale requise afin d'élargir l'admissibilité au PCPE pour plus d'étudiants de familles à revenu moyen. Le Budget 2006 du gouvernement fédéral propose une réduction additionnelle de la contribution parentale requise.

Le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) a été institué le 1er mars 2001 pour répondre aux questions des étudiants en ce qui concerne le PCPE. Lorsque l'étudiant est admissible, il obtient son prêt du gouvernement du Canada. Les fournisseurs de services reçoivent et traitent toute documentation applicable aux prêts, du décaissement à la consolidation et au remboursement des prêts. Ils informent aussi les étudiants des options qui sont disponibles pour les aider à rembourser leur prêt.

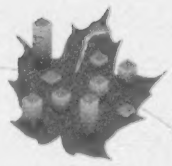

Le type de régime financier a évolué au fil des ans et des lois. Voici une description de ces divers régimes et des risques associés au défaut de paiement.

- Régime de prêts garantis : les prêts aux étudiants émis par les prêteurs (institutions financières) avant août 1995, aux termes de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants*, étaient garantis à 100 % par le gouvernement envers les prêteurs. En cas de défaut de paiement ou de décès de l'étudiant, le gouvernement rembourse aux prêteurs le solde du prêt ainsi que l'intérêt et les frais accumulés. Le gouvernement assume donc tous les risques liés aux prêts garantis.
- Régime de prêts à risques partagés : d'août 1995 à juillet 2000, les prêts aux étudiants étaient encore versés, gérés et perçus par les institutions financières, mais ils n'étaient plus garantis à 100 % par le gouvernement. Aux termes de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement verse plutôt aux institutions financières une prime de risque représentant 5 % de la valeur des prêts consolidés dans une année et n'assume donc aucun autre risque. De plus, les institutions financières peuvent transférer certains prêts en défaut et le gouvernement doit payer un frais de rachat de cinq cents par dollar de prêts rachetés. Une partie des recouvrements est partagée avec l'institution financière.
- Régime de prêts directs : le Régime de prêts directs est entré en vigueur le 1er août 2000 dans la foulée de la restructuration du Programme et des modifications apportées à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et au Règlement. Le gouvernement consent des prêts directement aux étudiants et assume donc à nouveau tous les risques connexes.

3. Avantages liés aux prêts

a) Bonification d'intérêt pendant les études

Aux termes du PCPE, les étudiants ne sont pas tenus de payer l'intérêt sur leurs prêts tant qu'ils étudient à temps plein. Cet avantage est offert aux étudiants à temps plein seulement et prend la forme d'une bonification d'intérêt pendant les études. Au cours de cette période, le gouvernement paie les intérêts (coût d'emprunt du gouvernement) et aucun paiement n'est exigé.

Les étudiants à temps partiel reçoivent de l'aide sous forme d'une ligne de crédit. Contrairement aux étudiants à temps plein, ils doivent verser l'intérêt sur leurs prêts pendant les études. Si les revenus de l'étudiant sont inférieurs à un niveau donné pendant qu'il est aux études, il peut être admissible à l'exemption d'intérêt.

b) Consolidation des prêts

À la remise des diplômes ou si l'étudiant ne retourne pas aux études, tous ses prêts sont consolidés ou regroupés pendant la période de grâce de six mois au cours de laquelle les intérêts courent sur le(s) prêt(s). Durant cette période, l'étudiant n'est pas tenu d'effectuer des versements pour rembourser le prêt et il doit négocier une entente au sujet des modalités de remboursement. Par la suite, l'étudiant doit commencer à rembourser son prêt. Depuis juillet 1995, le taux d'intérêt utilisé pour déterminer le paiement mensuel pour la majorité des étudiants correspond au taux préférentiel plus 250 points de base.

Avant août 1993, aucun intérêt n'était cumulé pendant la période de grâce, puisque le gouvernement continuait de payer l'intérêt sur les prêts pendant cette période de la même façon que pendant la période d'étude. Pour les prêts émis après juillet 1993, l'étudiant est responsable de l'intérêt cumulé pendant la période de grâce.

Chaque année, lorsque les étudiants retournent aux études, ils doivent fournir au prêteur ou au CSNPE une preuve d'inscription pour chaque période d'étude, même s'ils ne présentent pas une nouvelle demande de prêt. La consolidation automatique est ainsi évitée pendant que l'étudiant est toujours aux études et ce dernier n'est pas tenu d'acquitter l'intérêt sur son prêt.

c) Aide pour le remboursement

Des mesures sont prévues dans le cadre du PCPE pour aider les étudiants à rembourser leurs prêts, notamment l'exemption d'intérêt, l'exemption prolongée d'intérêt et la réduction de la dette en cours de remboursement (RDR).

En 1983, le gouvernement a instauré une exemption d'intérêt pendant un maximum de 18 mois pour aider les étudiants qui ont de la difficulté à rembourser leurs prêts. Le gouvernement assume la dépense de l'intérêt cumulé sur les prêts non remboursés et aucun versement n'est requis au titre du principal. En 1997, la période visée par cette mesure a été portée à 30 mois. Au début, l'exemption d'intérêt devait être appliquée au cours des cinq premières années suivant l'achèvement des études. En 1998, la limite de cinq ans a été supprimée, permettant ainsi à tous de bénéficier de l'exemption d'intérêt en tout temps pendant la période de remboursement.

Le gouvernement a aussi instauré une mesure d'exemption prolongée d'intérêt pour les étudiants toujours aux prises avec des difficultés financières après la période de 30 mois d'exemption d'intérêt. Premièrement, il s'agit d'une prolongation de la période de remboursement de 10 à 15 ans pour réduire les versements mensuels. Deuxièmement, si la situation financière de l'étudiant demeure précaire et qu'il s'est écoulé moins de cinq ans depuis la fin des études, la période d'exemption d'intérêt peut être prolongée à nouveau pour couvrir complètement les cinq années suivant la fin des études, ce qui porte à 54 mois la période maximale d'application de l'exemption d'intérêt.

Pour être admissible à l'exemption d'intérêt, le revenu familial mensuel de l'emprunteur doit être inférieur au seuil de revenu prévu qui varie en fonction du paiement de prêt mensuel requis. En 2005, le gouvernement a augmenté le seuil de revenu de 5 %.

En 1998, une mesure de RDR a été introduite pour aider les étudiants qui ont toujours des difficultés financières lorsque toutes les mesures d'exemption d'intérêt ont été épuisées. Initialement, le solde du prêt était réduit de 50 %, jusqu'à concurrence de 10 000 $. En 2003, le plafond maximal de 50 % a été retiré tout en gardant la limite de 10 000 $. De plus, deux nouvelles réductions pouvant atteindre 5 000 $ ont été ajoutées. En 2005, la deuxième réduction a été augmentée à 10 000 $ et la troisième à 6 000 $. Pour déterminer si la réduction précédente réduit la dette à un niveau que peut gérer l'emprunteur, une période de douze mois doit séparée chaque réduction. Le tableau suivant décrit brièvement l'évolution de cette mesure.

Tableau 21 Réduction de la dette en cours de remboursement

Année	Réduction maximale par période de 12 mois*			Réduction maximale totale
2005	1re - 10 000 $	2e - 10 000 $	3e - 6 000 $	26 000 $
2003	1re - 10 000 $	2e - 5 000 $	3e - 5 000 $	20 000 $
1998	50 % du prêt (portion principal)			10 000 $

* Les emprunteurs qui ont encore des difficultés financières peuvent être éligibles à une autre réduction dans 12 mois.

d) Pardon de prêts

Le Ministre peut, sur demande et selon certains critères d'admissibilité, pardonner complètement l'emprunteur du remboursement du prêt en cas d'invalidité permanente ou de décès, pendant que l'étudiant est aux études ou au cours de la période de remboursement. En juin 2005, l'admissibilité au pardon de prêts a été élargie aux cas où l'emprunteur décède au cours de la période de remboursement.

4. Subventions canadiennes pour études

Les Subventions canadiennes pour études existent depuis 1995 et prennent la forme d'une subvention non remboursable administrée par les provinces participantes au nom du gouvernement. Ces subventions sont imposables et visent les étudiants ayant une incapacité permanente, les étudiants à temps partiel dans le besoin, les femmes qui poursuivent certaines études en vue de l'obtention d'un doctorat et les étudiants ayant des personnes à charge.

5. Subventions canadiennes d'accès

À la suite de la modification apportée à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, les subventions canadiennes d'accès sont disponibles à compter de l'année de prêt 2005-06.

- Les subventions canadiennes d'accès sont disponibles pour les étudiants à charge d'une famille dont le revenu se situe dans les limites donnant droit au supplément de la prestation nationale pour enfants (soit, en général, un revenu familial inférieur à 35 000 $). La subvention couvre la moitié des frais de scolarité, jusqu'à concurrence du moindre de 3 000 $ et des besoins de l'étudiant évalués par le programme fédéral. Elle réduit le montant de la dette d'étude fédérale qui aurait autrement été contractée.
- Les subventions canadiennes d'accès sont également disponibles pour les étudiants ayant une incapacité permanente. La subvention couvre le moindre de 2 000 $ et des besoins de l'étudiant évalués par le programme fédéral. Elle remplace la subvention actuelle consentie aux étudiants handicapés, qui est versée uniquement à ceux dont les besoins financiers dépassent le prêt maximal hebdomadaire. Les subventions canadiennes pour études offertes aux étudiants handicapés pour les dépenses liées aux services et à l'équipement associés aux études demeurent.

Annexe 2 - Données

Les données requises sur les prêts directs proviennent de fichiers informatisés fournis par le ministère des Ressources humaines et du Développement social (RHDS).

1. Prêts directs émis

Le tableau 22 présente les données tirées d'un fichier de RHDS sur le nombre d'étudiants et le montant des prêts directs émis pour les années de prêt 2000-01 à 2005-06 en comparaison avec les données publiées par RHDS. Les données relatives aux prêts émis sont jugées complètes.

Tableau 22 Prêts directs émis et nombre d'étudiants

Année de prêt	Montant des prêts émis		Nombre d'étudiants	
	Fichier de RHDS	Publication de RHDS	Fichier de RHDS	Publication de RHDS
	(millions $)	(millions $)		
2000-01	1 573	1 570	343 746	346 568
2001-02	1 507	1 512	328 653	331 541
2002-03	1 545	1 549	328 989	331 763
2003-04	1 643	1 648	340 201	342 982
2004-05	1 628	1 633	337 248	339 828
2005-06	1 948	1 936	345 025	345 784

2. Prêts directs consolidés

Le tableau 23 indique le nombre et le montant des prêts directs consolidés d'après les fichiers de RHDS. Les montants sont comparés aux données des « Monthly Financial Information Schedule » (MFIS). La date de consolidation n'est pas disponible dans le fichier de données. Elle est donc estimée à l'aide de la date de fin des études. Par conséquent, les montants consolidés peuvent être surestimés, particulièrement pour les deux dernières années de prêt, puisque certains étudiants, toujours aux études, sont considérés en remboursement.

Tableau 23 Prêts directs consolidés

Année de prêt	Montant des prêts consolidés incluant l'intérêt durant la période de grâce de six mois	
	Fichiers de RHDS	MFIS
	(millions $)	(millions $)
2000-01	29,1	62,2
2001-02	708,3	772,2
2002-03	1 058,2	988,8
2003-04	1 285,1	1 151,3
2004-05	1 443,5	1 296,7
2005-06	1 682,0	1 346,4
Total	6 206,2	5 617,6

3. Défauts et recouvrements des prêts directs

Le tableau 24 présente les données sur les défauts et recouvrements (principal seulement) pour les prêts directs tirés des fichiers de données de RHDS. Les données relatives aux défauts et recouvrements sont jugées complètes.

Tableau 24 Défauts et recouvrements, prêts directs

Année de prêt	Défauts (millions $)	Recouvrements (millions $)
2000-01	5,5	0,3
2001-02	8,9	0,7
2002-03	242,3	23,8
2003-04	253,2	48,8
2004-05	344,5	82,7
2005-06	266,8	85,5

4. Exemption d'intérêt

Le tableau 25 compare le coût associé à l'exemption d'intérêt pour les prêts directs selon les montants fournis par RHDS et les fichiers de données. Les fichiers ne renferment pas de renseignements sur les paiements au titre de l'exemption d'intérêt. Ces montants ont été estimés au moyen du taux d'intérêt, du solde du principal et des dates de début et de fin d'application de l'exemption d'intérêt.

Tableau 25 Paiements au titre de l'exemption d'intérêt, prêts directs

Année de prêt	Montants fournis par RHDS (millions $)	Montants estimés à partir des fichiers de RHDS (millions $)
2000-01	0	0
2001-02	3,1	3,8
2002-03	13,4	14,4
2003-04	24,0	24,7
2004-05	33,7	38,9
2005-06	48,9	51,3

5. Réduction de la dette en cours de remboursement

Le tableau 26 compare les paiements associés à la RDR fournis par RHDS et ceux obtenus à l'aide des fichiers de données.

Tableau 26 Réduction de la dette en cours de remboursement, prêts garantis et à risques partagés

Année de prêt	Montants fournis par RHDS (millions $)	Montants estimés à partir des fichiers de RHDS (millions $)
2001-02	5,3	5,7
2002-03	8,6	8,5
2003-04	12,1	12,1
2004-05	36,1	35,9
2005-06	25,5	25,5

Annexe 3 - Hypothèses et méthodologie

1. Croissance des prêts émis totaux

La croissance des prêts émis totaux est fonction du nombre d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE, de l'évolution des besoins de ces étudiants et de la limite de prêt. L'évolution du nombre d'étudiants au PCPE et de leurs besoins est décrite ci-après.

a) Évolution du nombre d'étudiants au PCPE

i) Évolution démographique

L'évolution démographique a trait aux changements dans la composition de la population future des 18 à 34 ans au Canada, excluant la province et les territoires non participants (Québec, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut), à laquelle des hypothèses sur les taux futurs de fécondité, de mortalité et de migration sont appliquées. Les hypothèses de fécondité, de mortalité et de migration sont basées sur celles utilisées dans les rapports actuariels sur le Régime de pensions du Canada et sur la Sécurité de la vieillesse.

ii) Inscriptions au niveau postsecondaire

L'évolution des inscriptions dans des établissements d'enseignement postsecondaire fait état d'un recul à long terme surtout attribuable à la pénurie de main-d'œuvre prévue au Canada après 2015. Cette pénurie anticipée sera causée par le vieillissement de la population canadienne et fera augmenter de façon significative les taux de participation au marché du travail dans le groupe d'âge 18 à 34. Un taux anticipé d'activité plus élevé se traduit par un plus petit pourcentage d'étudiants qui seront disponibles pour fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire à temps plein. Les taux d'inactivité associés aux inscriptions dans des établissements d'enseignement postsecondaire pour les années 2005-06, 2015-16 et 2030-31 sont présentés au tableau 27.

Tableau 27 Taux d'inactivité par groupe d'âge des étudiants au PCPE

Groupe d'âge	Taux d'inactivité 2005-06 (1)	Taux d'inactivité 2015-16 (2)	Écart - Inactifs (2) / (1) - 1	Taux d'inactivité 2030-31 (3)	Écart - Inactifs (3) / (1) - 1
	%	%	%	%	%
18-19	34,4	33,1	-3,9	29,3	-14,9
20-24	24,0	21,5	-10,5	20,9	-13,0
25-29	15,8	14,3	-9,5	13,2	-16,6
30-34	13,5	12,1	-10,1	11,2	-17,2
18-34	19,7	17,6	-10,6	16,5	-16,6

Le tableau 27 fait état d'une baisse de la population inactive. Une diminution cumulative de 10,6 % est prévue au cours des 10 prochaines années et une diminution plus marquée de 16,6 % d'ici 2030-31. Cette pénurie de main-d'œuvre entraînera la diminution prévue de la population inactive entre 2015-16 et 2030-31. Cette baisse se manifeste surtout dans les groupes d'âge supérieurs (25 à 34 ans) puisque ces personnes sont plus susceptibles de choisir de travailler plutôt que de prolonger leurs études lorsqu'un emploi convenable leur est offert. Les plus jeunes sont plus enclins à étudier, peu importe la situation sur le marché du travail.

iii) Participation au PCPE

RHDS a fourni des données pour l'évaluation des besoins dans le cadre du PCPE pour les années de prêt jusqu'à 2003-04. Les besoins hebdomadaires aux fins du PCPE ont été calculés comme suit :

Besoins hebdomadaires = (besoins évalués/nombre de semaines évaluées) x 60 %.

Les besoins hebdomadaires aux fins du PCPE représentent 60 % des besoins hebdomadaires évalués parce que le PCPE fournit 60 % du total des prêts tandis que la province ou le territoire de résidence participant débourse les 40 % qui restent. Un histogramme des besoins hebdomadaires aux fins du PCPE a été construit et correspond très étroitement à une distribution normale. Le graphique 4 qui suit illustre le résultat de l'ajustement de la distribution normale aux données sur les besoins hebdomadaires des étudiants participant au PCPE.

Graphique 4 Besoins de 2003-04 et distribution normale ajustée

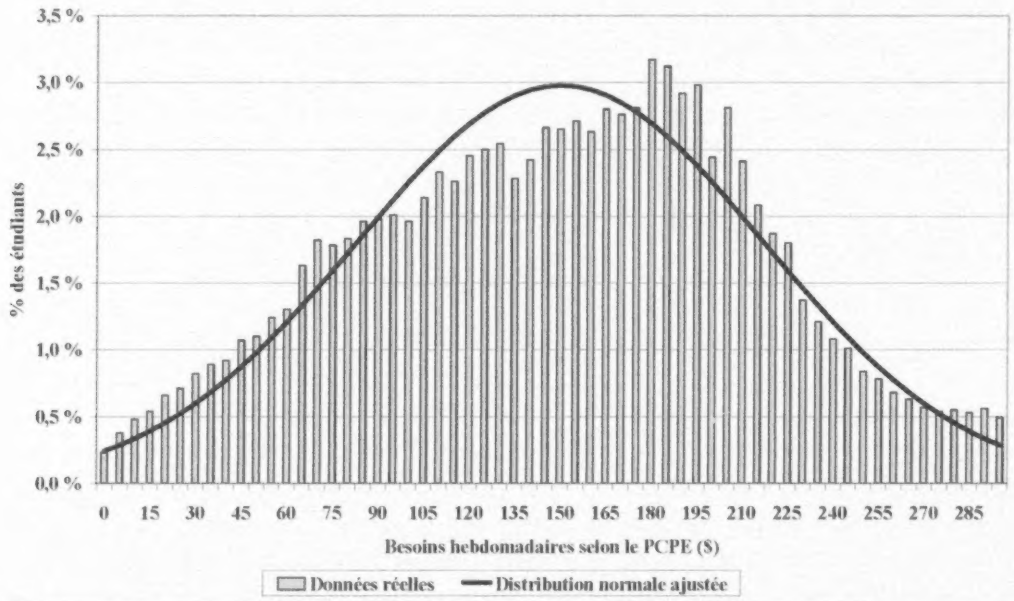

La distribution normale représente assez bien les résultats, mais a dû être légèrement ajustée pour mieux refléter les données historiques. Premièrement, lorsque les besoins sont nuls ou négatifs, aucun prêt n'est émis. À gauche du sommet, la distribution normale est remplacée par un polynôme de deuxième degré pour que la distribution respecte cette logique. Deuxièmement, puisque la proportion d'étudiants ayant atteint ou dépassé la limite de prêt est connue, toute la courbe a été légèrement déplacée vers la droite pour indiquer la proportion exacte. Une « distribution normale modifiée » a été créée à partir de ces ajustements mineurs.

Pour chaque année de la période de projection, l'augmentation moyenne des besoins par rapport à l'année précédente a été calculée à l'aide des projections pour les frais de scolarité, les autres dépenses et les ressources. Les étudiants ayant de faibles besoins peuvent observer

un léger accroissement de leurs besoins puisqu'ils disposent des ressources nécessaires pour compenser une augmentation des dépenses. Les étudiants dont les besoins sont importants constateront une progression plus marquée des besoins puisqu'ils n'ont pas les ressources permettant de compenser une augmentation des dépenses.

Les augmentations prévues des besoins moyens servent à déterminer les nouveaux paramètres de la distribution normale modifiée pour chaque année de projection. L'analyse des données de cinq années pour l'évaluation des besoins montre que la médiane des courbes de besoins progresse plus lentement que la moyenne prévue des besoins des étudiants. Par conséquent, on suppose que la médiane de la courbe des besoins des étudiants au PCPE correspond à la moyenne de l'année précédente, majorée des deux tiers de l'augmentation prévue des besoins moyens des étudiants. Une fois les nouveaux paramètres établis, les courbes des besoins des étudiants au PCPE sont projetées sur la période de 25 ans.

Puisqu'un déplacement de chaque courbe de distribution normale modifiée représente l'accroissement de la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE, une hypothèse a été formulée au sujet de la croissance des courbes. Il est présumé que l'intersection de courbes successives surviendra lorsque les besoins correspondront à la somme des besoins moyens pour l'année précédente et de la moitié de l'augmentation prévue des besoins moyens pendant l'année courante. L'intersection des courbes survient légèrement à droite des besoins moyens puisqu'à mesure que les besoins augmentent d'une année à l'autre, les étudiants se trouvent de plus en plus à droite de la courbe des besoins. Chaque courbe a été ajustée en fonction de cette hypothèse, de manière que l'aire sous chaque courbe successive dépasse 100 %. L'aire supplémentaire sous la courbe représente un accroissement de la participation au PCPE. En utilisant la courbe de base des besoins de 2005-06, l'aire sous la courbe est 100 % et le taux des d'étudiants qui empruntent s'élève à 40,6 %. L'aire sous la courbe des besoins pour 2006-07 est 100,8 % en raison de l'augmentation de la proportion des étudiants au PCPE. Par conséquent, le taux des étudiants qui empruntent s'élève à 40,9 % en 2006-07 (40,6 % x 1,008). Le nombre d'étudiants au PCPE correspond au produit obtenu en multipliant le nombre d'étudiants inscrits à temps plein par la proportion d'étudiants qui empruntent au PCPE.

b) Évolution des besoins des étudiants au PCPE

Comme discuté dans le rapport principal, les besoins des étudiants correspondent à l'excédent de la somme des frais de scolarité et des autres dépenses sur les ressources des étudiants. La cohérence de ces éléments avec les valeurs moyennes contenues dans le fichier des données sur l'évaluation des besoins a été vérifiée. Le tableau 5 illustre l'évolution des besoins des étudiants pendant toute la période de projection.

i) Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont en partie fixés par la politique gouvernementale. Ils sont donc déterminés à partir des intentions que les gouvernements provinciaux formulent dans leurs budgets ainsi que des résultats récents et historiques. L'accroissement à court et à long terme des frais de scolarité est ensuite projeté. L'évolution future des frais de scolarité est présentée au tableau 5 du présent rapport et au tableau 28 de la présente annexe.

Les budgets des provinces ainsi que les augmentations actuelles des frais de scolarité publiées dans divers communiqués et sources statistiques sont utilisés pour estimer

l'augmentation des frais de scolarité des quatre prochaines années. Le tableau 28 illustre ces résultats.

Tableau 28 Augmentation à court terme des frais de scolarité

Province	Pondération	Budget/Expérience	Résultats 2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
	%		%	%	%	%
Terre-Neuve	2,5	Gel	0,0	0,0	0,0	0,0
Île-du-Prince-Édouard	0,9	Hausse de 4,4 %	4,4	4,4	4,4	4,4
Nouvelle-Écosse	6,3	Hausse de 3,9 %	3,9	3,9	3,9	3,9
Nouveau-Brunswick	4,5	Hausse de 4,5 %	4,5	4,5	4,5	4,5
Ontario	49,4	Hausse de 4,9 %, suivie d'une hausse de 4,0 %	4,9	4,0	4,0	4,0
Manitoba	2,5	Hausse de 0,1 %	0,1	0,1	0,1	0,1
Saskatchewan	4,0	Hausse de 1,0 %	1,0	1,0	1,0	1,0
Alberta	12,0	Gel, suivi d'une indexation au taux d'inflation	-0,1	2,0	2,1	2,2
Colombie-Britannique	18,0	Hausse de 2,2 %, suivie d'une indexation au taux d'inflation	2,2	2,0	2,1	2,2
Moyenne pondérée			3,3	3,1	3,1	3,2

L'estimation à long terme des frais de scolarité repose sur les hausses antérieures des frais de scolarité par rapport à celles de l'IPC. Au cours des 30 dernières années, les frais de scolarité ont augmenté en moyenne d'environ 3,0 % de plus que l'IPC. Par le passé, en raison des compressions budgétaires effectuées par les gouvernements, les frais de scolarité ont augmenté plus rapidement que l'inflation. Puisque des pressions budgétaires semblables sont prévues en raison du vieillissement de la population, la hausse des frais de scolarité de 3,2 % en 2009-10 atteindra le taux de l'IPC plus 3,0 % d'ici 2014-15.

Le calcul des frais de scolarité pour 2005-06 repose sur le sondage effectué par la Division de l'éducation de Statistique Canada concernant les frais de scolarité par province. La moyenne des frais de scolarité a été pondérée par la proportion du montant total des prêts émis pour chacune des provinces participantes. Cette analyse estime à 5 401 $ la moyenne des frais de scolarité pour 2005-06.

ii) Autres dépenses

Les autres dépenses des étudiants englobent celles autres que les frais de scolarité. Elles comprennent les livres, le logement, la nourriture, les vêtements et le transport. Elles sont évaluées selon la province et le territoire participants.

Les dépenses sont classées en deux catégories : les livres et les frais de subsistance. Puisque le fichier de données sur l'évaluation des besoins en vertu du PCPE n'était pas disponible pour l'année 2004-05, les hypothèses concernant le mode de vie des étudiants et le pourcentage des dépenses admissibles maximales attribuables à chaque mode de vie sont les mêmes que dans le rapport précédent. Ces hypothèses sont utilisées pour déterminer le coût annuel de subsistance par étudiant, tel qu'illustré dans le tableau qui suit.

Tableau 29 Coûts mensuels de subsistance 2005-06

Mode de vie	Pondération en %	Coûts mensuels de subsistance maximaux ($)					% des dépenses moyenne ($)	Dépenses annuelles ($)
		Logement	Nourriture[1]	Transport	Divers[2]	Total		
Célibataire, vivant ailleurs que chez ses parents	68,0	440	207	63	222	932	59,0	6 598
Chef de famille monoparentale	7,5	707	207	63	222	1 198	95,0	13 662
Marié/conjoint de fait	8,5	879	379	127	422	1 808	70,0	15 183
Célibataire, vivant avec parents	16,0	0	167	63	174	403	63,0	3 050
Moyenne pondérée		**427**	**215**	**69**	**231**	**942**		**7 290**

(1) Achetée en magasin.
(2) Soins personnels et d'hygiène, vêtements, entretien ménager, communications.

Il est supposé que les livres et les fournitures représentent environ 20 % des frais de scolarité, lesquels s'élèvent à 5 401 $ en 2005-06. L'hypothèse de 20 % pour la proportion des livres et des fournitures par rapport aux frais de scolarité est cohérente avec les données des cinq années contenues dans le fichier sur l'évaluation des besoins. Les dépenses au titre des livres et des fournitures sont de 1 080 $ (20 % x 5 401 $). De plus, depuis le 1er août 2005, les dépenses admissibles pour les livres et fournitures incluent une allocation annuelle de 500 $ pour les ordinateurs et les coûts qui y sont associés. Il est prévu que tous les étudiants demanderont cette allocation. Par conséquent, le montant total des dépenses pour les livres et fournitures est accru de 500 $ et s'élève à 1 580 $. Le montant total des dépenses des étudiants au PCPE (excluant les frais de scolarité), indexé en fonction de l'augmentation future de l'IPC, atteint 8 870 $ (7 290 $ + 1 580 $) pour l'année de prêt 2005-06.

iii) Ressources de l'étudiant

Les ressources des étudiants comprennent les gains des étudiants, les contributions parentales et les autres ressources. Les ressources supplémentaires réduisent le montant du prêt offert à un étudiant suivant l'analyse de ses besoins. Les besoins des étudiants sont présentés au tableau 5 du rapport.

Dans un premier temps, les ressources moyennes en 2005-06 se calculent comme une valeur résiduelle. Puisque le prêt moyen correspond à l'excédent des dépenses moyennes sur les ressources moyennes, ces dernières correspondent à peu près à l'excédent des dépenses moyennes sur le montant moyen des prêts, sous réserve de certains ajustements relatifs aux besoins insatisfaits. Ainsi, les ressources moyennes sont estimées à 3 815 $ par étudiant en 2005-06.

2. Consolidation

L'hypothèse retenue pour la consolidation du solde de prêts directs émis est présentée au tableau 30. Cette répartition couvre 14 années suivant l'émission du prêt. La répartition est construite en utilisant les six premières années de données pour les consolidations des prêts directs. Par la suite, les taux de la répartition décroissent à un taux constant.

Tableau 30 Répartition de la consolidation

Année suivant l'émission du prêt	% de consolidation
1re	2,4
2e	48,8
3e	15,7
4e	11,8
5e	6,6
6e	3,8
7e	2,9
8e	2,2
9e	1,7
10e	1,3
11e	1,0
12e	0,8
13e	0,6
14e	0,4

3. Exemption d'intérêt

Le tableau 31 illustre les taux de base d'utilisation de l'exemption d'intérêt pour les prêts directs à compter de l'année de prêt 2005-06. Ces taux correspondent aux taux non ajustés pour les prêts garantis et à risques partagés. Les taux d'utilisation du tableau 31 ont été ajustés pour tenir compte des données sur l'exemption d'intérêt pour les prêts directs pour les cinq dernières années de prêt.

Pour l'année de prêt 2005-06, les taux sont ajustés et correspondent à 82 % des taux du tableau 31. Selon les résultats présentés dans les rapports « Monthly Financial Information Schedule » (MFIS), les paiements au titre de l'exemption d'intérêt pour l'année de prêt 2006-07 totalisaient environ 38 millions de dollars à la fin du mois de février 2007. Il s'agit d'une augmentation de 44 % comparativement aux paiements effectués pour la même période pour l'année de prêt 2005-06. Par conséquent, les taux d'utilisation sont augmentés à 96 % des taux du tableau 31 pour l'année de prêt 2006-07 pour tenir compte de cette augmentation importante de l'exemption d'intérêt. Les taux d'utilisation sont par la suite augmentés graduellement pour atteindre 100 % des taux du tableau 31 en 2010-11.

Puisque la limite de prêt demeure constante pour les années futures, il est prévu que l'utilisation de l'exemption d'intérêt diminuera étant donné que les gains moyens des emprunteurs augmentent avec le temps. Afin de refléter cette diminution anticipée, les taux d'utilisation de l'exemption d'intérêt seront ajustés à la baisse pour une période de 15 ans débutant en 2011-12. En comparaison avec le statu quo au niveau des taux d'utilisation, une diminution des paiements d'exemption d'intérêt, une diminution du nombre d'emprunteurs qui épuisent l'exemption d'intérêt et du nombre d'emprunteurs admissibles à la réduction de la dette en cours de remboursement sont anticipées.

Tableau 31 Taux d'utilisation de l'exemption d'intérêt pour les prêts directs

Années depuis la consolidation	EI-première année	EI-deuxième année	EI-troisième année	EI-quatrième année	EI-cinquième année
0 - 1	40,15 %	21,51 %	12,49 %	6,13 %	2,14 %
1 - 2	4,16 %	1,58 %	0,76 %	0,21 %	0,03 %
2 - 3	2,57 %	1,04 %	0,48 %	0,15 %	0,02 %
3 - 4	1,53 %	0,58 %	0,26 %	0,06 %	
4 - 5	0,56 %	0,20 %	0,07 %	0,01 %	
5 - 6	0,37 %	0,11 %	0,04 %		
6 - 7	0,07 %	0,01 %	0,00 %		
7 - 8	0,05 %	0,01 %			
8 - 9	0,03 %				
9 - 10	0,01 %				

4. Réduction de la dette en cours de remboursement

La réduction de la dette en cours de remboursement (RDR) s'applique à la fin de la période d'exemption d'intérêt offerte à l'étudiant. Il s'agit d'un programme relativement nouveau pour lequel il y a très peu d'expérience. De plus, des améliorations à la mesure RDR ont été proposées dans les budgets de 2003 et 2004. Ainsi, à compter de l'année de prêt 2005-06, la mesure RDR consiste en trois réductions pouvant atteindre 10 000 $, 10 000 $ et 6 000 $ respectivement.

Puisque plus de données étaient disponibles, les hypothèses concernant la proportion de prêts qui bénéficient de la RDR et le montant moyen de réduction de la dette ont été mises à jour. Les hypothèses pour la proportion de prêts qui bénéficient de la RDR, après l'utilisation complète de l'exemption d'intérêt, sont 45 %, 7 % et 3 %, respectivement pour chacune des trois réductions. Le montant moyen de réduction pour chacune des trois réductions est de 50 %, 8 % et 2 %.

5. Taux de défaut de paiement

Pour déterminer la répartition initiale des défauts, les montants en défaut de paiement pour les prêts garantis ont été analysés selon l'année de consolidation. Les années de consolidation examinées sont de 1992-93 à 1995-96. La répartition moyenne est présentée au graphique 5. Selon cette répartition, environ 77 % des défauts de paiement surviennent dans les trois premières années suivant la consolidation.

Graphique 5 Répartition des défauts de paiement

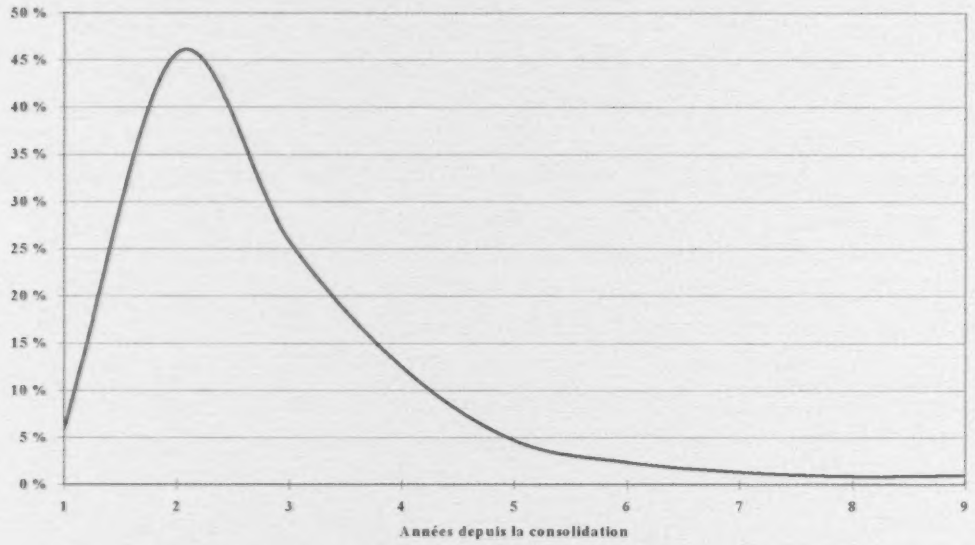

Dans le rapport actuariel au 31 juillet 2005, il avait été démontré, basé sur les résultats connus, que le taux de défaut brut établi à 35,4 % dans le rapport précédent était adéquat. Par contre, pour l'année de prêt 2005-06, le montant de défaut projeté dans le rapport précédent, en utilisant la répartition du graphique 5 et un taux de défaut de 35,4 %, est plus élevé que le résultat observé. Tel que présenté au tableau 32, le taux brut de défaut requis pour obtenir le montant de prêts en défaut pour l'année de prêt 2005-06 (267 millions de dollars) est de 23,7 %, en utilisant la distribution des défauts prévue. Globalement, le taux brut de défaut requis pour obtenir le total des prêts en défaut pour les six dernières années (1 121 millions de dollars) est d'environ 34,5 %.

Tableau 32 Prêts directs – défauts réels et projetés

	Année de prêt 2005-06		Total 2000-01 à 2005-06	
Taux de défaut brut	Projeté	Réel	Projeté	Réel
	(millions $)	(millions $)	(millions $)	(millions $)
35,4 %	399		1 151	
23,7 %	267	267		1 121
34,5 %			1 121	

L'hypothèse pour le taux brut de défaut a été établie avec jugement et en fonction des tendances récentes dans les résultats et se situe à 20,0 % à compter de l'année de prêt 2006-07.

6. Taux de recouvrement

Les montants recouvrés au titre des prêts garantis ont été analysés selon l'année de consolidation et le nombre d'années écoulées depuis le défaut de paiement. Les données empiriques ont été adaptées aux paramètres de la distribution de Weibull. La forme souple de cette distribution convient parfaitement à la modélisation du processus de recouvrement.

Pour ajuster les données empiriques à la distribution de Weibull, les paramètres de la distribution ont été estimés en minimisant la somme du carré des erreurs de la courbe. Une fois ces

paramètres calculés pour toutes les années de défaut de paiement, les recouvrements ont été extrapolés en ajustant la queue de la distribution de Weibull en fonction des données empiriques. La période de recouvrement a été limitée à 15 ans, car il s'agit d'un échéancier réaliste pour le recouvrement des prêts.

Des courbes de distribution distinctes ont été obtenues pour les quatre premières années suivant l'année de consolidation et la courbe de la cinquième année a été utilisée comme courbe ultime pour extrapoler les données des années suivantes (graphique 6). Les courbes de distribution sont utilisées pour extrapoler les recouvrements des prêts directs.

Graphique 6 Répartition du recouvrement selon la date de défaut de paiement

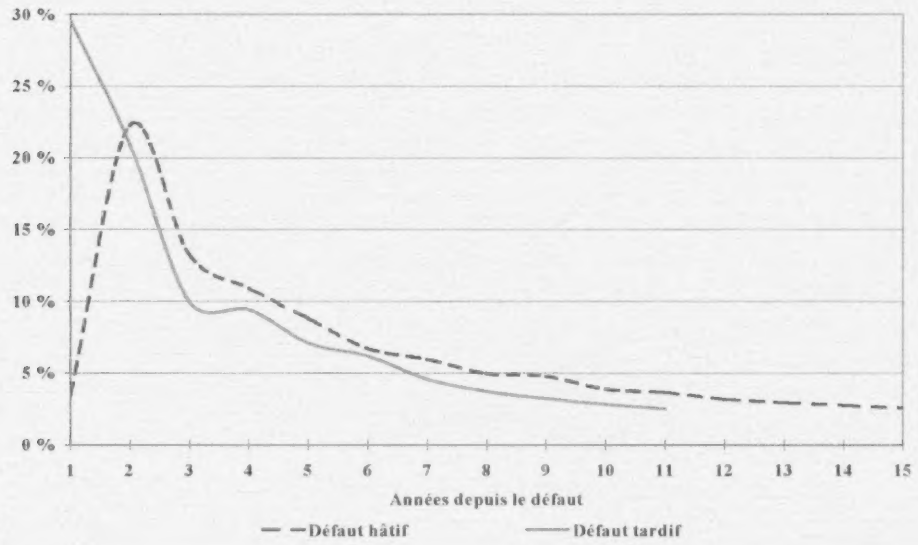

Dans le rapport actuariel au 31 juillet 2005, l'hypothèse pour le taux de recouvrement était de 60 %. En utilisant le montant de défaut réparti par année de consolidation et par année de défaut, la répartition des recouvrements du graphique 6 et un taux de recouvrement de 60 %, il en découle un montant de recouvrements projeté de 98 millions de dollars pour l'année de prêt 2005-06, ce qui est environ 15 % plus élevé que les recouvrements réels qui s'élèvent à 86 millions de dollars. Le taux de recouvrement requis pour obtenir les recouvrements réels de l'année de prêt 2005-06 est d'environ 52 %. Puisqu'il est prévu que le taux de défaut diminuera au fil du temps, résultant en des montants de défaut de paiement inférieurs, il est également prévu qu'il sera plus difficile de recouvrer ces prêts en défaut, résultant ainsi en un taux de recouvrement plus faible que le taux de 60 % établi dans le rapport précédent. Le taux de recouvrement prévu est de 29 % à compter de l'année de prêt 2006-07.

Le taux net de défaut (taux brut de défaut x (1 – taux de recouvrement) = 20 % x (1 – 29 %)) est le même que dans le rapport précédent, soit 14,2 %, et demeure constant pour les années futures.

7. Provision pour créances irrécouvrables – principal

Conformément aux recommandations formulées dans le chapitre 3050 du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public, il convient d'établir une provision selon les hypothèses basées sur la meilleure estimation à la lumière de

l'expérience passée, de la situation actuelle et des attentes futures. Comme décrit précédemment, le taux de défaut net est de 14,2 % et un ajustement pour l'intérêt accumulé pendant la période de grâce est appliqué.

Tableau 33 Taux de provision pour créances irrécouvrables – principal

Taux de défaut de paiement net		14,2 %
Ajustement : période de grâce – intérêt cumulé sur les prêts	+0,4 %	
Provision pour créances irrécouvrables – principal : appliquée au solde de prêts émis		14,6 %

D'un point de vue comptable, le taux de provision pour créances irrécouvrables – principal est maintenant appliqué au solde de prêts émis et demeure inchangé comparativement au rapport précédent, soit 14,6 %, même si les hypothèses pour les taux futurs de défaut et recouvrement ont été réduites. Le solde de prêts émis est obtenu en réduisant les prêts émis des paiements préalables, des subventions canadiennes d'accès et des prêts pardonnés pour les prêts en cours d'étude et au cours de la période de six mois suivant la fin des études. Le niveau de la provision totale est déterminé à la fin de l'année de prêt.

Le calcul de la provision est maintenant séparé en trois éléments, selon l'état du prêt : en cours d'étude, en cours de remboursement (en fonction du nombre d'années depuis la consolidation) ou en défaut (en fonction du nombre d'années depuis le défaut). Les hypothèses de taux futurs de défaut et recouvrement sont appliquées à ces portefeuilles pour déterminer la provision qui doit être établie pour couvrir les radiations futures. L'hypothèse utilisée pour les radiations consiste en une répartition sur 21 ans, débutant la cinquième année suivant le défaut. La répartition des radiations est la même que dans le rapport précédent et est présentée au graphique 7.

Graphique 7 Répartition des radiations

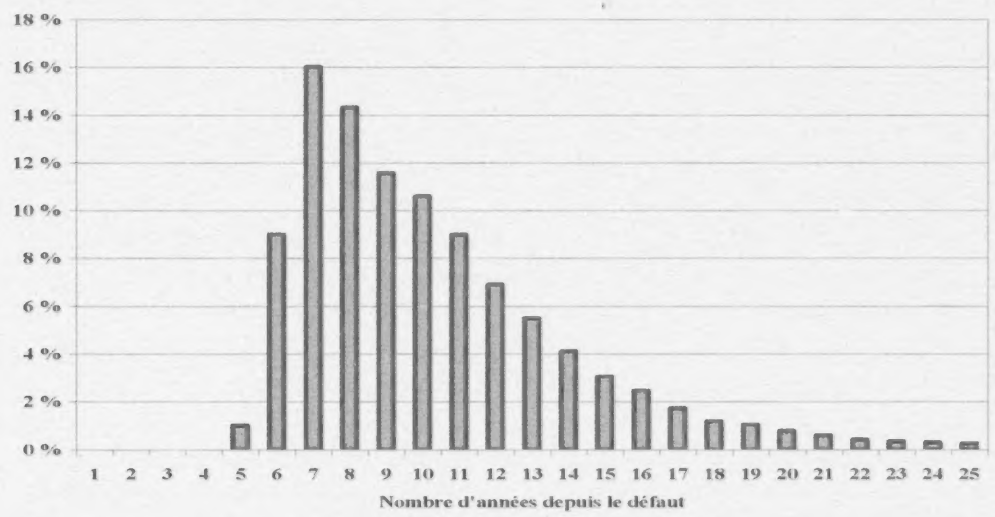

8. Provision pour créances irrécouvrables – intérêt

Le calcul de la provision pour créances irrécouvrables – intérêt tient compte de la période écoulée depuis le défaut. L'intérêt sur les prêts en défaut s'accumule jusqu'à ce que le prêt

obtienne le statut « irrécouvrable ». Un prêt obtient ce statut lorsque le recouvrement du principal ou des intérêts ne peut être garanti de façon raisonnable. Un prêt est transféré en statut « irrécouvrable » selon une répartition qui couvre 15 ans (voir tableau 34) et est radié selon la répartition des radiations utilisée pour la portion principal.

Puisque l'intérêt sur les prêts en défaut est comptabilisé à titre de revenu, une provision est constituée pour couvrir le risque que cet intérêt ne soit jamais recouvré. La méthodologie utilisée requiert les calculs suivants :

- l'intérêt cumulé chaque année sur les prêts en défaut au taux d'emprunt de l'étudiant;
- la projection du solde de l'intérêt à la fin de chaque année, en utilisant les distributions des radiations et des recouvrements présentées ci-après; et
- la projection de la provision à la fin de chaque année en additionnant, pour chaque année depuis le défaut, le produit de la multiplication du solde de l'intérêt accumulé sur les prêts recouvrables et du taux de provision correspondant; ensuite 100 % du solde de l'intérêt accumulé sur les prêts irrécouvrables est ajouté.

La dépense pour une année donnée correspond à l'écart entre le montant total de la provision (sur les prêts recouvrables et irrécouvrables) à la fin de l'année et le solde de la provision à la fin de l'année précédente.

Le tableau 34 présente les distributions relatives au statut « irrécouvrable » et aux recouvrements pour les intérêts sur les prêts en défaut, de même que les taux de provision et de recouvrement, selon le nombre d'années écoulées depuis le défaut.

Tableau 34 Taux de provision pour créances irrécouvrables – intérêt

Nombre d'années depuis le défaut	Distribution (%)		Taux de provision (%)	Taux de recouvrement (%)
	Statut irrécouvrable	Recouvrement		
Moins de 1	4	26	20,0	80,0
Entre 1 et 2	4	19	40,8	59,2
Entre 2 et 3	12	18	56,0	44,0
Entre 3 et 4	12	12	70,4	29,6
Entre 4 et 5	12	7	80,0	20,0
Entre 5 et 6	11	4	85,6	14,4
Entre 6 et 7	11	3	88,8	11,2
Entre 7 et 8	10	3	91,2	8,8
Entre 8 et 9	8	2	93,6	6,4
Entre 9 et 10	5	1	95,2	4,8
Entre 10 et 11	4	1	96,0	4,0
Entre 11 et 12	3	1	96,8	3,2
Entre 12 et 13	2	1	97,6	2,4
Entre 13 et 14	1	1	98,4	1,6
Entre 14 et 15	1	1	99,2	0,8

La distribution des recouvrements est basée sur la distribution du recouvrement du principal. Le taux de provision pour l'intérêt sur les prêts en défaut depuis moins d'un an est de 20 % et le taux de recouvrement correspondant est de 80 %. Le taux de recouvrement correspond au produit obtenu en multipliant 80 % par la somme des pourcentages de recouvrements futurs dans la distribution. Le taux de provision correspond à l'écart entre 100 % et le taux de recouvrement.

Par exemple, si le nombre d'années écoulées depuis le défaut est « entre 5 et 6 », les taux de recouvrement et de provision sont les suivants :

Taux de recouvrement = 80 % * (4 % + 3 % + 3 % + 2 % + 1 % + 1 % + 1 % + 1 % + 1 % + 1 %)
= 80 % * 18 %
= 14,4 %

Taux de provision = 100 % - 14,4 % = 85,6 %

En utilisant cette méthode, environ 42 % du total des intérêts accumulés sur les prêts en défaut pour la période de projection seront recouvrés, ce qui correspond approximativement aux résultats pour les prêts garantis au cours des 15 dernières années.

9. Autres hypothèses

a) Paiements préalables et accélérés pour les prêts directs

Les paiements de principal reçus de la part des étudiants ont été analysés en utilisant les fichiers mensuels de données des fournisseurs de service pour les années de prêt 2004-05 et 2005-06. Cette analyse a révélé que des paiements sont reçus pendant que l'étudiant est aux études ou au cours de la période de grâce (paiements préalables) et que des paiements sont reçus en excès des paiements prévus au cours de la période de remboursement (paiements accélérés).

i) Paiements préalables

Les paiements préalables correspondent aux paiements de principal effectués durant la période d'étude et durant la période de six mois qui suit la fin des études. La valeur des paiements préalables pour l'année de prêt 2005-06 totalisent environ 158 millions de dollars. La portion des paiements préalables reçue durant la période d'étude représente 25 % des paiements préalables totaux. Puisque la principale portion (75 %) des paiements préalables est reçue au cours de la période de grâce de six mois, l'hypothèse est établie en fonction du montant de prêts consolidés. Basée sur les deux dernières années de résultats, l'hypothèse de paiements préalables est environ 12 % des montants consolidés pour l'année de prêt 2005-06 et environ 11 % pour les années de consolidation suivantes.

ii) Paiements accélérés

Les paiements accélérés correspondent aux paiements de principal effectués durant la période de remboursement, qui excèdent les paiements prévus, calculés pour une période de remboursement de 114 mois (9,5 années). Selon les informations contenues dans les fichiers de données mensuels, il est présumé que les étudiants effectuent des paiements additionnels qui correspondent, en moyenne, à 48 % (selon les paiements reçus dans l'année de prêt 2004-05) et 54 % (selon les paiements reçus dans l'année de prêt 2005-06) des paiements prévus selon une période de remboursement standard de 114 mois. L'hypothèse utilisée est une distribution de taux de paiements accélérés en fonction du nombre d'années écoulées depuis la consolidation. Elle est présentée au tableau 35.

Tableau 35 Taux de paiements accélérés

Années depuis la consolidation	Taux
Même année que la consolidation	62 %
1-2	42 %
2-3	53 %
3-4	50 %
4-5	53 %
5-6	34 %
6-7	22 %
7-8+	14 %

Comme mentionné dans le rapport précédent, des lignes directrices concernant les périodes d'amortissement pour les prêts consolidés avec les fournisseurs de service ont été mises en place. Elles prévoient des règles quant à la période de remboursement maximale qui doit être utilisée pour amortir les prêts consolidés, en considérant la valeur totale des prêts à la consolidation. Depuis le début de l'année de prêt 2005-06, les paiements mensuels pour les nouvelles consolidations de prêts sont calculés en utilisant une période de remboursement qui varie selon la valeur des prêts. Puisque les données disponibles relativement à cette nouvelle pratique sont insuffisantes, l'hypothèse pour les paiements accélérés est encore établie en fonction d'une période de remboursement de 114 mois.

b) Montants compensatoires

Pour projeter les montants compensatoires, le coût net du Programme a été multiplié par le ratio du nombre de personnes de 18 à 24 ans résidant dans la province et les territoires non-participants sur le nombre de personnes de 18 à 24 ans résidant dans les provinces et le territoire participants.

Les dépenses prises en compte aux fins du calcul du montant compensatoire sont les suivantes : bonification d'intérêt, dépenses d'exemption d'intérêt pour les prêts garantis et les prêts à risques partagés, pardon de prêts, frais de recouvrement, frais associés aux fournisseurs de services, Subventions canadiennes pour études, subventions canadiennes d'accès, défauts de paiement pour les prêts garantis, primes de risque, rachats et remboursements aux institutions financières, coût d'emprunt pour les prêts directs en remboursement ou en exemption d'intérêt et montants de défaut de paiement pour les prêts directs. Les revenus sont les suivants : intérêt versé par les étudiants et recouvrements de principal et d'intérêt. Le montant compensatoire versé dans l'année de prêt 2005-06 s'élève à 161 millions de dollars et est fonction des dépenses et revenus de l'année de prêt 2004-05. Le montant compensatoire versé en 2006-07, basé sur les dépenses et revenus de 2005-06, s'élève à 118 millions de dollars.

c) Coûts de recouvrement

Les coûts de recouvrement ont été projetés en utilisant un pourcentage des montants recouvrés. L'hypothèse utilisée est 6,5 % et demeure constante dans le futur. Pour les prochains rapports, des informations détaillées concernant les coûts de recouvrement et les résultats des tentatives de recouvrement seraient très utiles pour déterminer l'hypothèse.

d) Frais d'administration

RHDS a fourni des estimations des coûts administratifs pour trois années fiscales. Les coûts ont été convertis en années de prêt et extrapolés pour les années futures en utilisant les hausses de salaire. Les frais d'administration comprennent également les frais pour les fournisseurs de services et sont présentés au tableau 36.

Tableau 36 Frais d'administration

Année de prêt	Frais d'administration
	(millions $)
2005-06	125,1
2006-07	123,4
2007+	Augmentation avec les salaires

e) Frais d'administration aux provinces

Le coût des frais d'administration pour les provinces et le territoire participants a été de 13,2 millions de dollars en 2005-06. La hausse des salaires est utilisée pour projeter ces dépenses.

f) Subventions canadiennes pour études et subventions canadiennes d'accès

Pour l'année de prêt 2005-06, le coût des Subventions canadiennes pour études était de 73,5 millions de dollars et le coût des subventions canadiennes d'accès était de 59,3 millions de dollars pour un total de 132,8 millions de dollars. Pour le futur, le coût des Subventions canadiennes pour études augmente en fonction de l'inflation, alors que le coût pour les subventions canadiennes d'accès augmente en fonction des prêts totaux déboursés.

g) Pardon de prêts

À long terme, les taux de pardon de prêt correspondent à 0,13 % pour les prêts en cours d'étude, 0,11 % pour les prêts en cours de remboursement et 0,06 % pour les prêts en défaut.

Annexe 4 - Analyses de sensibilité

L'analyse actuarielle sur le PCPE repose sur une projection des revenus et dépenses du Programme sur une longue période. L'information présentée à la section A du rapport principal a été obtenue à l'aide des hypothèses basées sur la meilleure estimation au sujet des tendances démographiques et économiques futures. Les analyses de sensibilité ont été réalisées en utilisant les hypothèses qui, lorsque modifiées raisonnablement, ont un effet sur les résultats financiers à long terme.

Autant la durée de la période de projection que le nombre d'hypothèses requises font en sorte que les résultats futurs réels n'évolueront pas tout à fait comme les hypothèses basées sur la meilleure estimation. Des analyses de sensibilité ont été effectuées sur les projections des résultats financiers du PCPE en utilisant différentes hypothèses.

Pour chaque analyse de sensibilité, une seule hypothèse est modifiée et les autres sont maintenues à leur meilleure estimation. Deux analyses ont été effectuées à l'égard de chacune des hypothèses, sauf pour la limite de prêt, qui n'a été assujettie qu'à une seule analyse. Les différentes hypothèses ont pour but de représenter les valeurs possibles à long terme. Cependant, il est possible que les résultats réels se situent en dehors de ces limites.

Chacune de ces analyses de sensibilité a été classée suivant un scénario à coût bas ou à coût élevé. Dans le scénario à coût bas, les différentes hypothèses ont pour effet de réduire le coût annuel du Programme. Inversement, dans le scénario à coût élevé, les hypothèses feraient augmenter le coût du Programme.

Le tableau 37 ci-après résume les différentes hypothèses utilisées dans le cadre des analyses de sensibilité. Il est suivi d'une brève discussion sur chacune des hypothèses.

Tableau 37 Hypothèses à long terme utilisées pour les analyses de sensibilité

	Hypothèses	Coût bas	Meilleure estimation	Coût élevé
1.	Limite de prêt	--	210 $	Indexée selon l'inflation à compter de 2007-08
2.	Augmentation réelle des salaires	0,7 %	1,2 %	1,7 %
3.	Inflation	1,5 %	2,5 %	3,5 %
4.	Taux d'activité – 2030-31 Canada excluant Québec, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut (18 à 34 ans)	90,6 %	83,5 %	80,7 %
5.	Frais de scolarité	IPC	IPC + 3,0 %	IPC + 6,0 %
6.	Taux réel d'emprunt : Coût d'emprunt du gouvernement Coût d'emprunt des étudiants	 3,2 % 6,0 %	 5,2 % 8,0 %	 7,2 % 10,0 %
7.	Utilisation de l'exemption d'intérêt	70 %	100 %	130 %
8.	Taux de défaut net	8,0%	14,2 %	17,2 %
9.	Écart entre le taux d'intérêt de l'étudiant et le taux préférentiel	--	250 pts	100 pts

1. Limite du prêt

Le scénario présenté suppose que la limite de prêt de 210 $ par semaine est indexée annuellement au taux d'inflation. Le scénario montre l'effet de plusieurs majorations mineures de la limite. Contrairement au scénario basé sur la meilleure estimation, la proportion des étudiants à la limite du prêt diminuera. Cependant, le montant des prêts émis augmentera progressivement, de 1,0 % des prêts émis avec une limite non indexée en 2007-08 à 49 % à la fin de la période de projection.

Graphique 8 Nouveaux prêts émis

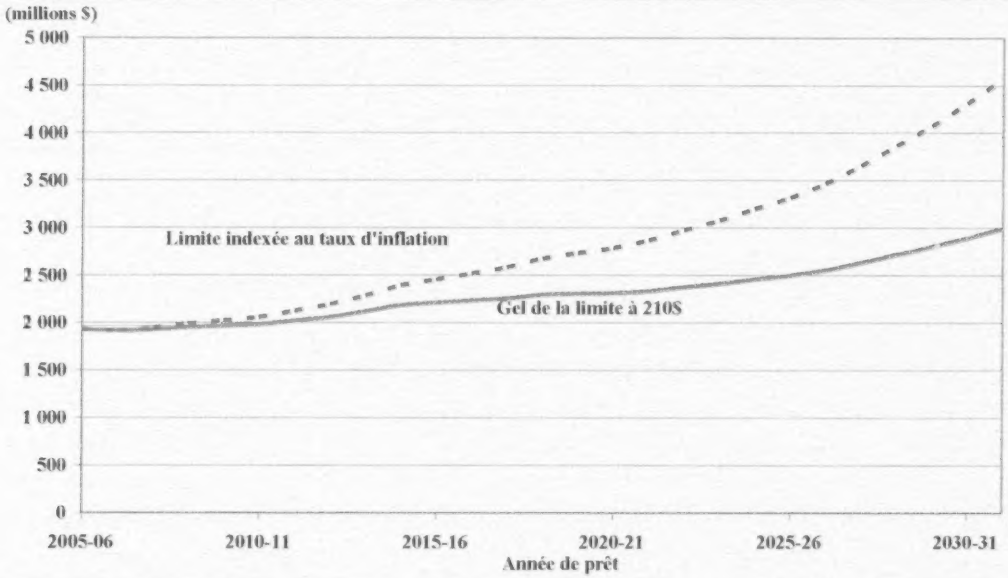

Le graphique 8 et le tableau 38 montrent l'effet d'une augmentation graduelle de la limite de prêt comparativement à un gel de la limite.

Tableau 38 Incidence de la limite du prêt sur les prêts émis

Année de prêt	Augmentée à 210 $ en 2005-06			Indexée au taux d'inflation à compter de 2007-08				
						Prêts émis		
	Limite	% des étudiants à la limite	Total des prêts émis	Limite	% des étudiants à la limite	Total	Augmentation par rapport au gel	
	($)		(millions $)	($)		(millions $)	(millions $)	(%)
2005-06	210	34,0	1 936	210	34,0	1 936	-	-
2006-07	210	34,9	1 920	210	34,9	1 920	-	-
2007-08	210	36,2	1 930	214	34,2	1 947	17	1
2010-11	210	40,4	1 983	228	31,5	2 060	77	4
2015-16	210	51,3	2 212	258	29,5	2 456	244	11
2020-21	210	61,7	2 313	292	29,1	2 787	474	20
2025-26	210	71,2	2 499	330	30,3	3 317	818	33
2030-31	210	79,1	2 894	374	33,7	4 311	1 417	49

2. Augmentations des salaires

Les augmentations de salaire influencent le PCPE, car elles augmentent les ressources de l'étudiant utilisées dans le processus d'évaluation des besoins. Ce qui, en retour, réduit les besoins de l'étudiant et peut influencer l'admissibilité à un prêt étudiant. Cependant, il y aura une augmentation des dépenses d'administration parce qu'elles sont fonction de l'augmentation des salaires.

Dans le scénario de base, l'écart réel de salaire est augmenté de façon uniforme du niveau initial au niveau ultime. Un niveau ultime de 1,2 % est prévu à compter de 2012-13. En combinant cet écart à l'hypothèse d'augmentation des prix, soit 2,5 %, une augmentation annuelle nominale des salaires de 3,7 % est obtenue à compter de 2012-13.

Dans le scénario à coût bas, l'écart réel de salaire diminue de 0,5 % pour atteindre un niveau ultime de 0,7 % en 2012-13.

Dans le scénario à coût élevé, l'écart réel de salaire augmente de 0,5 % pour atteindre un niveau ultime de 1,7 % en 2012-13. Cette analyse de sensibilité a peu d'impact sur le coût net du Programme. Une augmentation de 0,5 % des salaires entraîne une diminution du portefeuille et, en contrepartie, une augmentation des coûts d'administration.

3. Inflation

Un taux annuel ultime d'augmentation des prix de 2,5 % est applicable pour le scénario de la meilleure estimation. Les taux d'augmentation des prix sont fixés à 1,7 % en 2006-07 et 2,0 % en 2007-08. Par la suite, ce taux augmente uniformément pour atteindre un niveau ultime de 2,5 % en 2012-13. Le taux d'inflation influence les dépenses des étudiants, la croissance des dépenses du Programme et, indirectement, les ressources. Il a aussi des conséquences indirectes sur le coût d'emprunt du gouvernement et de l'étudiant.

Dans le scénario à coût bas, le taux d'inflation annuel diminue de 1,0 %. Le taux d'inflation à long terme s'établit donc à 1,5 % en 2012-13. Ce taux est comparable à celui en vigueur dans les années 60 et 90.

Dans le scénario à coût élevé, le taux d'inflation annuel augmente de 1,0 %. Le taux d'inflation à long terme se situe à 3,5 % en 2012-13. Ce taux est comparable aux moyennes historiques à long terme.

4. Taux d'activité

Les taux d'activité sont utilisés pour déterminer la population d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire. Un taux d'activité plus élevé signifie que moins de personnes seront inscrites au niveau postsecondaire. De même, une diminution du taux d'activité fait augmenter le nombre d'inscriptions. Durant les six prochaines années, le taux d'activité devrait demeurer relativement stable (80,0 %) chez les jeunes (18 à 34 ans). De 2012 à 2030, les taux d'activité augmenteront à 83,5 % afin de compenser la pénurie de main-d'œuvre.

Dans le scénario à coût bas, les taux d'activité atteignent leur niveau historique le plus élevé de 90,6 % en 2030-31. Aux fins de ce scénario, l'augmentation des taux de participation est plus grande que dans le scénario de base, puisque la pénurie de main-d'œuvre est plus accentuée.

Pour le scénario à coût élevé, les taux d'activité n'atteignent qu'un niveau projeté de 80,7 % en 2030-31. Aux fins de ce scénario, l'augmentation des taux de participation est plus faible que dans le scénario de base, puisque la pénurie de main-d'œuvre est moins importante.

5. Frais de scolarité

L'estimation à long terme de la hausse des frais de scolarité repose sur les hausses passées des frais de scolarité par rapport à l'IPC. Pour les 31 dernières années, la hausse annuelle moyenne des frais de scolarité correspond à l'IPC plus environ 3,0 %. Étant donné que des compressions budgétaires sont prévues dans le futur en raison du vieillissement de la population, un taux d'augmentation ultime correspondant à l'IPC plus 3,0 % est utilisé.

Dans le scénario à coût bas, l'augmentation ultime des frais de scolarité devrait se limiter à la hausse de l'IPC. Ce résultat est davantage conforme à la hausse des autres biens et services. Ainsi, le financement accordé par le gouvernement à l'éducation sera davantage lié à l'inflation.

Dans le scénario à coût élevé, l'augmentation des frais de scolarité devrait correspondre à l'IPC plus 6,0 %. Le vieillissement de la population pourrait entraîner des pressions budgétaires qui pourraient réduire le financement consenti à des secteurs clés comme l'enseignement postsecondaire.

6. Taux réel d'emprunt

La variation du taux réel d'emprunt provient des variations du taux d'intérêt pour des motifs autres que l'inflation. Ce taux a trait au coût d'emprunt du gouvernement, lequel influence le coût de la bonification d'intérêt pour les étudiants aux études et les dépenses pour l'exemption d'intérêt. En outre, cette hypothèse a également un effet sur le taux réel d'emprunt des étudiants. Historiquement, le taux réel d'emprunt a été très volatil. Par conséquent, il importe de bien mesurer l'impact de la sensibilité de cette hypothèse sur les résultats. Dans le scénario à coût bas, le taux régresse de 2,0 % et dans le scénario à coût élevé, il progresse de 2,0 %. Chacun de ces scénarios est plausible étant donné la volatilité des résultats passés.

7. Utilisation de l'exemption d'intérêt

La durée du programme d'exemption d'intérêt a été prolongée de 30 mois à 54 mois en 1998. Par conséquent, l'expérience relative au recours à cette aide est limitée. Il importe donc de bien mesurer l'impact de la sensibilité de l'utilisation d'exemption d'intérêt sur les résultats.

Dans le scénario à coût bas, les taux d'utilisation pour l'exemption d'intérêt baissent de 30 %.

Dans le scénario à coût élevé, les taux d'utilisation pour l'exemption d'intérêt augmentent de 30 %. L'amélioration de la communication avec les étudiants devrait les sensibiliser davantage à l'existence de cette mesure prolongée relativement nouvelle.

8. Taux de défaut net

Le taux de défaut net pour les prêts aux étudiants constitue une composante importante du coût pour le gouvernement. Ce taux est de 14,2 % des prêts consolidés, ce qui correspond à un taux brut de défaut de 20,0 % et un taux de recouvrement de 29,0 %. Le taux de défaut est étroitement lié à la disponibilité des emplois pour les nouveaux diplômés, laquelle influence la capacité de l'étudiant à rembourser son prêt.

Dans le scénario à coût bas, le taux de recouvrement est augmenté au taux établi antérieurement, soit 60,0 %, et le taux brut de défaut demeure inchangé à 20,0 %. Il en résulte un taux de défaut

net de 8,0 % et un taux de provision de 8,4 %. L'hypothèse basée sur la meilleure estimation pour le taux de recouvrement a été réduite dans ce rapport, puisque le taux brut de défaut a été réduit et qu'il pourrait devenir plus difficile de recouvrer les prêts en défaut. Si le taux de recouvrement était maintenu à 60,0 % malgré un taux brut de défaut plus faible, ce serait une indication d'un fonctionnement très efficace du programme.

Dans le scénario à coût élevé, le taux brut de défaut se situe à 34,5 % pour toutes les années de prêt, tandis que le taux de recouvrement se situe à 50 % pour toutes les années de prêt. Il en résulte un taux de défaut net de 17,2 % et un taux de provision de 17,6 %. Un taux brut de défaut de 34,5 % correspond au taux de défaut annuel requis pour obtenir le montant total de prêts en défaut pour les six dernières années (1 121 millions de dollars). Dans ce scénario, il est assumé que le taux brut de défaut sera de nouveau plus élevé que les résultats récents et que le taux de recouvrement sera plus faible que ce que laissent présager les résultats récents. Cette situation pourrait se présenter dans un contexte où la conjoncture économique serait plus difficile et le taux de chômage chez les étudiants plus élevé.

9. Écart entre le taux d'intérêt de l'étudiant et le taux préférentiel

En vertu de ce scénario, l'écart de 250 points de base entre le taux d'intérêt de l'étudiant et le taux préférentiel est réduit à 100 points de base à compter de l'année de prêt 2007-08. Globalement, le résultat de ce scénario est une légère réduction du portefeuille à la fin de la période de projection, mais une augmentation importante du coût net du Programme. En réduisant l'écart entre le taux d'intérêt de l'étudiant et le taux préférentiel, les revenus totaux diminuent significativement en raison de la réduction des intérêts gagnés sur les prêts en cours de remboursement. Il y a une légère diminution des dépenses totales, qui n'est cependant pas suffisante pour compenser la perte de revenus. Par conséquent, l'impact net est une augmentation de 15,5 % du coût net du Programme. Un écart plus faible implique que les étudiants paient moins d'intérêts. Donc, une plus grande portion de leurs paiements est utilisée pour réduire le principal. Par conséquent, le portefeuille de prêts en cours de remboursement est plus petit, entraînant un portefeuille total plus petit.

Le tableau 39 résume les résultats des analyses de sensibilité.

Tableau 39 Résultats des analyses de sensibilité pour l'année de prêt 2030-31

Hypothèses	Scénario	Prêts émis	Augmentation	Taux de croissance moyen	Portefeuille en juillet	Augmentation	Coût net	Augmentation
		(millions $)	%	%	(millions $)	%	(millions $)	%
Scénario de base	Meilleure estimation	2 894	-	2,2	20 520	-	1 328	-
Analyses de sensibilité								
1 – Limite à 210 $ en 2007-08, indexée au taux d'inflation par la suite	Coût élevé	4 331	48,9	3,7	27 755	35,3	1 703	28,2
2 – Écart de salaire –0,5 %	Coût bas	2 926	1,1	2,2	20 666	0,7	1 310	-1,4
2 – Écart de salaire +0,5 %	Coût élevé	2 796	-3,4	2,0	19 993	-2,6	1 344	1,2
3 – Inflation –1 %	Coût bas	2 677	-7,5	1,9	19 252	-6,2	1 077	-18,9
3 – Inflation +1 %	Coût élevé	3 185	10,0	2,6	22 611	10,2	1 658	24,8
4 – Taux d'activité élevé	Coût bas	1 834	-36,6	0,5	14 839	-27,7	1 047	-21,2
4 – Taux d'activité faible	Coût élevé	3 340	15,4	2,8	23 532	14,7	1 448	9,0
5 – Frais de scolarité : IPC	Coût bas	2 215	-23,5	1,1	16 450	-19,7	1 149	-13,5
5 – Frais de scolarité : IPC + 6 %	Coût élevé	3 457	19,4	2,9	23 763	15,8	1 478	11,3
6 – Taux d'intérêt –2 %	Coût bas	2 894	-	2,2	20 018	-2,4	1 087	-18,1
6 – Taux d'intérêt +2 %	Coût élevé	2 894	-	2,2	20 974	2,2	1 571	18,3
7 – Utilisation d'exemption d'intérêt 70 %	Coût bas	2 894	-	2,2	19 942	-2,8	1 292	-2,8
7 – Utilisation d'exemption d'intérêt 130 %	Coût élevé	2 894	-	2,2	21 096	2,8	1 362	2,5
8 – Défaut net 8,0 %	Coût bas	2 894	-	2,2	19 783	-3,6	1 043	-21,5
8 – Défaut net 17,2 %	Coût élevé	2 894	-	2,2	20 693	0,8	1 452	9,3
9 – Écart entre le taux d'intérêt de l'étudiant et le taux préférentiel +100 points de base	Coût élevé	2 894	-	2,2	20 142	-1,8	1 534	15,5

Annexe 5 - Remerciements

Nous tenons à remercier l'ensemble des gens du Bureau du Directeur général, Programme canadien de prêts aux étudiants du ministère des Ressources humaines et du Développement social qui a fourni les données pertinentes utilisées dans le présent rapport. Sans leur aide précieuse, nous n'aurions pas été en mesure de produire ce rapport.

Les personnes dont les noms suivent ont participé à la préparation du rapport :

Annie St-Jacques
Danita Pattemore, A.S.A.
Monique Denner
Witold Redel